

Financements mixtes pour la lutte contre le changement climatique par le biais de Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique

Guide pratique pour la conception et la création d'un fonds national pour la réalisation des priorités en matière de lutte contre le changement climatique





Le PNUD est le réseau mondial des Nations Unies pour le développement, prônant le changement et reliant les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour la construction d'une vie meilleure. Le PNUD a une présence dans 176 pays et territoires, travaillant avec eux sur leurs propres solutions face aux défis nationaux et mondiaux. Pour renforcer leurs capacités locales, ces pays et territoires s'appuient sur le personnel du PNUD et son large éventail de partenaires.

Septembre 2011

Copyright © United Nations Development Programme

Tous droits réservés. Cette publication ou des extraits de celles-ci ne peuvent être reproduits, stockés au moyen de quelque système que ce soit ou transmis sous quelque forme ou par quelque support, qu'il soit électronique, mécanique, photocopié, enregistré ou autre, sans l'autorisation préalable de l'auteur ou du Programme des Nations Unies pour le développement. Les opinions et recommandations exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas forcément celles du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies ou de ses Etats membres. Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur les cartes n'impliquent pas leur reconnaissance ou acceptation officielle par les Nations Unies. L'unique responsabilité est prise pour les erreurs d'omission ou de commission.

Conception : Anvil Creative Group (NY, www.anvilcreativegroup.com)

Table des matieres

AVANT-PROPOS	iii
PRESENTATION GENERALE	1
But du guide pratique	3
Public cible	3
Structure du rapport	3
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU FONDS NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
1.1 Panorama des financements destinés à la lutte contre le changement climatique	6
1.2 Principaux objectifs d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique	8
1.3 Fonctions communes d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique	10
CHAPITRE 2 : CONCEPTION D'UN FONDS NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	11
2.1 Aperçu des composantes communes et structurelles d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique	12
2.2 Décision clé : Concevoir les objectifs	17
2.3 Décision clé : Déterminer le capital	19
2.4 Décision clé : Insuffler une gouvernance efficace	22
2.5 Décision clé : Garantir une gestion fiduciaire saine	25
2.6 Décision clé : Soutenir des modalités d'exécution efficaces	28
2.7 Décision clé : Favoriser un système efficace de suivi, de notification et de vérification des données	31
2.8 Regrouper les décisions dans un Schéma opérationnel	33
CHAPITRE 3 : LES SERVICES DE CONSEILS ET DE GESTION DU FONDS D'AFFECTION SPECIALE DU PNUD	35
3.1 Le Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD	36
3.2 Le Fonds fiduciaire multi-donateurs de l'ONU	37
3.3 Les Services d'exécution du PNUD aux Fonds d'affectation spéciale	39
3.4 Les Services consultatifs du PNUD aux fonds nationaux de lutte contre le changement climatique	40
CHAPITRE 4 : CONCLUSION	43
CHAPITRE 5: ECHANTILLONS DE 5 FONDS NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	47
Le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre le changement Climatique de l'Indonésie	48
Le Fonds pour la résilience au changement climatique du Bangladesh	49
Le Fonds MDP de la Chine	50
Le Fonds d'affectation spéciale Yasuni ITT de l'Equateur	51
Le Fonds national pour la lutte contre le changement climatique du Brésil	52
CHAPITRE 6: ANNEXE	53
Glossaire des termes	54
Sites Web et ressources utiles	56

Conception et création d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

Un guide pratique à l'usage des décideurs

Ce guide pratique fait partie d'une série de manuels, de guides et d'outils qui s'appuient sur l'expérience et les données générées par le soutien apporté par le Programme des Nations Unies pour le développement aux projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de leurs effets, qui ont été menés dans quelques 140 pays au cours de la dernière décennie. Ces ressources sont destinées à permettre aux gestionnaires de projets, aux bureaux résidents du PNUD et aux décideurs gouvernementaux des pays en développement de se familiariser avec une variété de méthodes comptant parmi les plus appropriées à leur contexte de développement, à l'appui de leur transition vers un développement vert, à faibles émissions de GES et résistant au changement climatique.

D'une manière souple et non normative, les exposés présentent des conseils pratiques détaillés pour l'identification des principales parties prenantes et l'établissement d'une planification participative et des cadres de coordination, la génération de profils de changement climatique et de scénarios de vulnérabilité, l'identification et la priorisation de mesures d'atténuation et d'adaptation, l'estimation des besoins financiers, et l'élaboration de feuilles de route vertes, à faible émission de GES et résistantes au changement climatique, pour la mise en place de projets, d'instruments politiques et d'apports financiers. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.undp.org/energyandenvironment/climatestrategies.

Cette publication est axée sur la conception et la création de fonds nationaux de lutte contre le changement climatique visant à aider les pays à collecter, coordonner et combiner les financements et rendre compte de l'utilisation des financements destinés à la lutte contre le changement climatique.

Auteur : Cassie Flynn, Spécialiste de la politique du PNUD en matière de lutte contre le Changement climatique

Reviseurs : Yannick Glemarec, Rebecca Carman, Pia Treichel, Isabel Kreisler, Jennifer Baumwoll, Susanne Olbrisch, Cristina Colon, Simon Billett, Henriette Keijzers, Olga Alechina, Dawn del Rio, Alex Heikens, Andrew Mears, Stephen Gold, Matt Spannagle, Khim Lay, Mostafa Kamal Uddin Abou, Tomoyuki Uno et Goerild Heggelund.

Rédactrice en chef : Laura Jensen

Traducteur (français) : Mongi Gadhoun

Révisseuse (français) : Katia Oneissi, Marjolaine Cote, and Isabel Kreisler

Ce document d'orientation doit être référencé sous l'appellation : Flynn, Cassie (2011). Financement mixte pour la lutte contre le changement climatique à travers des Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique : Un guide pour la conception et la création de fonds nationaux pour la réalisation des priorités en matière de lutte contre le changement climatique. Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, Etats-Unis.

Avant-propos

Le changement climatique est l'une des menaces les plus pressantes posées, aujourd'hui, au développement. Lutter contre le changement climatique exige que les pays transforment leurs économies et adoptent un mode croissance différent - la planification de la lutte contre le changement climatique et celle du développement doivent être intégrées de manière à ce que les politiques et actions entreprises dans de multiples secteurs et à diverses échelles, réduisent les émissions de gaz à effet de serre, réduisent la vulnérabilité aux chocs climatiques et réalisent des avancées en matière de réduction de la pauvreté.

La bonne nouvelle est que les pays ont des possibilités nouvelles et étendues pour le financement des mesures de lutte contre le changement climatique - des milliards en provenance des secteurs public et privé vont être canalisés vers les activités liées au domaine climatique. Cependant, pour que les pays tirent parti de ces possibilités, des mécanismes institutionnels et financiers appropriés doivent être mis en place pour que les ressources puissent être orientées efficacement vers les priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique et de développement.

Un outil important dont les pays pourraient se doter pour gérer les financements destinés à la lutte contre le changement climatique est un Fonds national de lutte contre les changements climatiques. Les FNC sont des fonds d'affectation spéciale appartenant au gouvernement national, qui aident les pays à collecter des fonds pour la lutte contre le changement climatique auprès de sources diverses, à les coordonner, à les combiner ensemble et à rendre compte de l'usage qui en a été fait. De cette façon, les pays ont les rennes entre les mains et peuvent faire des choix éclairés permettant d'orienter les ressources vers les activités qui produisent des résultats sur le terrain.

Ce guide fait partie d'une série de documents et d'outils de conseils pratiques pour soutenir les gouvernements nationaux et sous-nationaux dans la réalisation d'un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique. Il fournit des informations basées sur des décennies d'expérience acquise par le PNUD en matière de programmes de lutte contre le changement climatique, pour aider les pays à concevoir et créer un FNC qui soit adapté à leurs priorités et à se baser sur les cadres et systèmes de gouvernance, de politique et de fiscalité disponibles.

Je nourris l'espoir de voir ce guide contribuer aux efforts fournis par les pays en matière de gestion des financements destinés à la lutte contre le changement climatique, et aider les pays à être mieux équipés pour réaliser les transformations à travers lesquels un développement positif et la réduction de la pauvreté seront réalisables et durables.



Veerle Vandeweerd

Directrice

Groupe de l'environnement et de l'énergie

Programme des Nations Unies pour le développement



Présentation générale

- Objectif du guide pratique
- Public ciblé
- Structure du guide pratique

Présentation générale

En engageant 30 milliards de dollars pour le financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2012, et jusqu'à 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, les gouvernements ont inauguré une nouvelle ère de financement pour la lutte contre le changement climatique. Il y a seulement dix ans, le financement climat était géré par un petit nombre de fonds importants connexes à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Aujourd'hui, une explosion de sources des secteurs public, privé, bilatéral et multilatéral offre aux pays de nouvelles opportunités de répondre à leurs besoins en matière de lutte contre le changement climatique et de développement.

Ce nouveau paysage des fonds climatiques offre des ressources accrues, mais il apporte aussi une complexité accrue. Les conditions requises, les processus à suivre et les rapports exigés peuvent différer d'un fonds à l'autre, et les pays sont confrontés au défi d'identifier le fonds qui est le plus approprié, à la façon de collecter des ressources, à la manière de les assembler, à la façon de coordonner les actions financées et à la manière d'élaborer des méthodes permettant de suivre et d'évaluer les résultats. Étant donné la diversité des fonds, il est essentiel que les pays puissent être en mesure de s'appuyer sur les institutions et programmes disponibles pour la gestion, au niveau national, des ressources destinées à l'appui des objectifs poursuivis à leur initiative.

L'outil qui peut aider les pays à répondre à ces défis, est un Fonds national de lutte contre le changement climatique (FNC). Le FNC est un mécanisme qui aide les pays à gérer leur engagement lié au financement de la lutte contre le changement climatique, en leur facilitant la manière de collecter, d'assembler, de coordonner et de rendre compte des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique. Les FNC mettent à disposition un système national qui peut soutenir l'établissement d'objectifs et la programmation de stratégies de lutte contre le changement climatique, superviser l'approbation des projets, mesurer la mise en œuvre et la performance des projets, fournir l'assurance en matière de politiques et un contrôle financier des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique et aider à la gestion des partenariats établis. Les FNC aident les pays à assembler les diverses ressources au niveau national, de manière à fournir un mécanisme permettant de faire passer le pouvoir de la gestion financière pyramidale descendante traditionnelle vers le niveau national. Les objectifs d'un pays en matière de lutte contre le changement climatique sont gérés et soutenus de l'intérieur vers l'extérieur, et pas inversement.

Concevoir un FNC nécessite un examen attentif de ses objectifs, puis l'élaboration d'une structure qui soutient la réalisation de ces objectifs. De nombreux FNC offrent un ensemble commun de services, mais les composantes et structures exactes qui offrent ces services varient grandement en fonction des circonstances et priorités nationales. En d'autres termes, la manière dont les composantes du fonds sont conçues façonne la manière dont le FNC offre son soutien. Par exemple, un FNC capitalisé au moyen de financements publics internationaux et nationaux recueillera et assemblera les ressources de manière différente d'un FNC basé uniquement sur des financements privés. Des outils et mécanismes fiscaux adaptés seront nécessaires à un accès et une canalisation efficaces des sources publiques et privées. De plus, selon ses modalités de capital, un FNC peut viser à renforcer les capacités des parties prenantes nationales, notamment, dans le domaine de l'accès direct au financement destiné à la lutte contre le changement climatique.

L'un des principaux enseignements tirés de l'expérience du PNUD dans l'administration de plus de 750 fonds de par le monde, et dans la fourniture de services d'agent fiduciaire et d'administrateur à des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs s'élevant à plus de 5 milliards de dollars, est que le Fonds national de lutte contre le changement climatique doit être soigneusement conçu de manière à être en phase avec les capacités et objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, la conception et l'administration d'un FNC peuvent nécessiter beaucoup de temps, d'efforts et de ressources. Bien qu'il ne soit pas axé sur la question de savoir si un pays devrait établir un FNC, ce guide pratique n'en aide pas moins les pays à approfondir leur compréhension des choix de conception qui sont essentiels à la réussite des FNC. A travers les pages qui suivent, les pays peuvent identifier la portée et l'envergure du FNC qui correspondrait à leurs besoins et priorités, et décider du point de savoir si un FNC est bon pour eux.

Le PNUD nourrit l'espoir de voir ce guide pratique aider les pays à tirer le meilleur parti du paysage en expansion des financements destinés à la lutte contre le changement climatique. Des FNC bien conçus peuvent mieux équiper les pays de manière à les rendre capables d'assembler les financements nationaux et internationaux, publics et privés, ainsi que les prêts et les subventions à des conditions privilégiées. De cette façon, Les FNC peuvent aider les pays à obtenir des résultats et à soutenir de manière plus utile et plus efficace la transition vers un développement à faible émission de GES et résistant aux changements climatiques.

But du guide pratique

Le but de ce guide est d'aider les pays à concevoir un Fonds national de lutte contre le changement climatique. Il tire profit de l'expérience du PNUD avec les fonds mis en place aux niveaux mondial, régional, national et sous-national, et partage les leçons apprises des processus de conception et d'administration des FNC. Il vise également à fournir une méthode simple, solide et transparente permettant un engagement significatif des parties prenantes tout au long du processus de conception.

Public cible

Les cibles principales de cette publication sont les décideurs au niveau national et sous-national, ainsi que les experts nationaux et internationaux impliqués dans l'aide fournie aux gouvernements pour l'établissement d'institutions et de cadres aptes à soutenir la gestion et l'aboutissement des financements affectés à la lutte contre le changement climatique.

Structure du guide pratique

Le guide comporte trois parties. Le chapitre 1 donne un aperçu des FNC, y compris les objectifs et fonctions fondamentales. Le chapitre 2 fournit le processus à suivre dans la conception d'un FNC, processus comprenant la détermination des objectifs, le capital, la gouvernance, la gestion fiduciaire, les modalités d'exécution et les systèmes de suivi, de notification et de vérification des données (SNV). Chacune de ces composantes est accompagnée d'une série de questions ciblées qui facilitent le processus de prise de décision concernant cette composante. Le chapitre 2 décrit également l'approche du PNUD pour la consolidation de la participation des parties prenantes à travers la création d'une liste de conditions. Le chapitre 3 décrit les services de gestion et consultatifs du PNUD et l'assistance offerte par le PNUD en matière de mise en œuvre. Le chapitre 4 présente une conclusion et le Chapitre 5 présente cinq échantillons de fonds d'affectation spéciale. L'annexe comprend un glossaire et une liste de ressources et de sites Web utiles.



Chapitre 1

Présentation du Fonds national de lutte contre le changement climatique

- 1.1 Panorama des financements destinés à la lutte contre le changement climatique
- 1.2 Principaux objectifs d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique
- 1.3 Fonctions communes d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

1

Présentation du Fonds national de lutte contre le changement climatique

1.1 Panorama des financements destinés à la lutte contre le changement climatique

Le changement climatique est considéré comme un défi environnemental et développemental important posé au 21^{ème} siècle. Touchant tous les continents, les effets du changement climatique menacent d'annuler les avancées accomplies en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les gouvernements conviennent que la voie habituelle de développement ne suffira pas et que les pays ont besoin d'une nouvelle voie qui permet à leurs économies de croître d'une manière qui reconnaît la réalité pressante du changement climatique. Les pays doivent passer à un nouveau paradigme qui soutient un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique, qui change les procédés de production et de consommation de manière à avoir moins de rejet de gaz à effet de serre, et qui favorise le développement durable.

L'inauguration d'un nouveau paradigme de développement nécessite une augmentation spectaculaire du financement destiné à la lutte contre le changement climatique. Reconnaisant cette réalité, les gouvernements se sont réunis à la Conférence de la CCNUCC sur les changements climatiques, à Cancun, et ont engagé 30 milliards de dollars en financements de "démarrage rapide" – le fonds pour le climat engagé pour la période entre 2010 et 2012 - et jusqu'à 100 milliards de dollars par an, d'ici 2020. Ces engagements sont assortis d'une explosion de fonds publics et privés, extérieur au processus de la CCNUCC, offrant aux pays de nouvelles ressources pour entreprendre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le PNUD estime que, pour l'ensemble, on compte déjà plus de 50 fonds publics internationaux, 45 marchés carbone et 6000 prises de participation privées fournissant des financements pour la lutte contre le changement climatique.¹ Chacune de ces sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales offre aux pays de nouvelles possibilités de répondre à leurs besoins en matière de lutte contre le changement climatique et de développement.

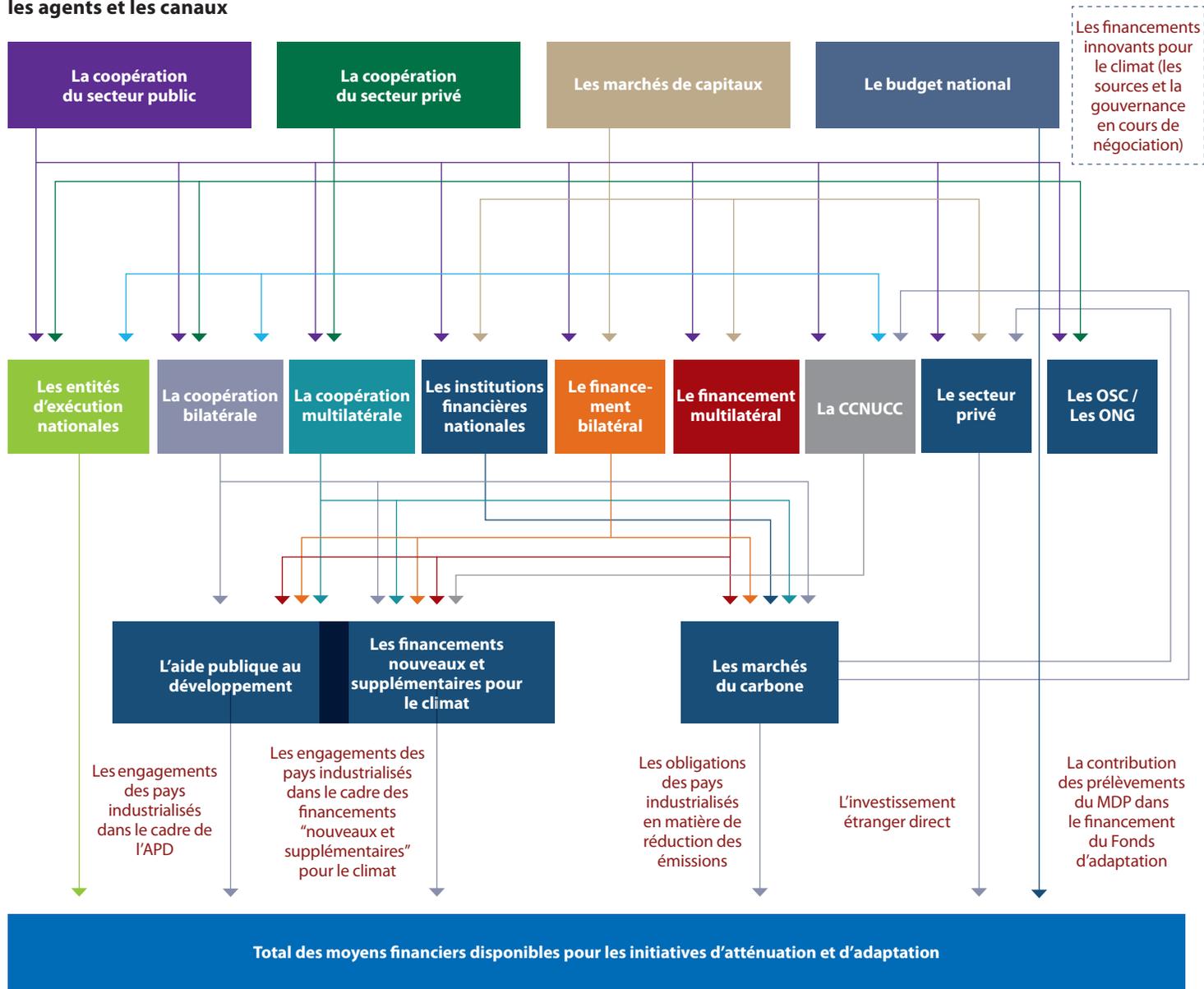
L'augmentation des opportunités de financement pour la lutte contre le changement climatique fait qu'il est important, pour les pays, d'envisager les voies et moyens d'attirer et d'exploiter les différents types d'investissement disponibles pour la lutte contre le changement climatique et, notamment ceux provenant de sources privées. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime qu'environ 40% de l'investissement mondial supplémentaire nécessaire au financement de la lutte contre le changement climatique en 2020, proviendra des ménages privés, 40%, du secteur de l'entreprise et les 20% restants du secteur gouvernemental.² Avec des fonds du secteur privé plus nombreux que les fonds du secteur gouvernemental, par une marge énorme, l'un des principaux défis que les pays auront à relever, consistera à utiliser les rares fonds publics pour attirer l'investissement privé. Les fonds publics – tels que ceux de la CCNUCC – doivent, de façon stratégique, servir de levier pour attirer de nouvelles ressources provenant du secteur privé.

L'augmentation spectaculaire des possibilités d'accès aux financements destinés à la lutte contre le changement climatique est accompagnée par autant de complexités accrues. Les conditions requises, les processus à suivre et les rapports à soumettre associés à ces nombreux fonds peuvent être source de confusion et d'accablement. Les pays sont confrontés au défi d'identifier les fonds qui sont appropriés pour eux, à la façon de coordonner les actions financées, et à la manière d'élaborer des méthodes pour le suivi et l'évaluation des résultats. En outre, les pays doivent également trouver des façons d'assembler les fonds de sorte que des sources multiples puissent soutenir les initiatives entreprises contre le changement climatique. Cela sera nécessaire pour le financement d'une transition complète vers un développement à faibles émissions de GES et résistant au changement climatique.

¹ UNDP, *Human Development in a Changing Climate: A Framework for Climate Finance* [PNUD, Le développement humain dans un climat changeant : Un cadre pour le financement de la lutte contre le changement climatique], 2011.

² Glemarec, Yannick (2011). *Catalyzing Climate Finance: A Guidebook on Policy and Financing Options to Support Green, Low-Emission and Climate-Resilient Development* [Catalyser le financement destiné au climat : Un guide sur la politique et les options de financement destiné à soutenir un développement vert, à faible émission de GES et résilient au changement climatique] Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, Etats-Unis

Graphique 1 : Financement destiné à la lutte contre le changement climatique : Les sources, les agents et les canaux



Source : Adapté de Atteridge et d'autres (2009).

1.2 Principaux buts d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

Types de buts des FNC

- Collecter des sources de fonds et les orienter vers des activités de lutte contre le changement climatique qui favorisent les priorités nationales
- Combiner les financements provenant des secteurs public et privé et des sources bilatérales et multilatérales, aux fins de maximiser la capacité d'un pays à faire avancer les priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique
- Coordonner l'ensemble des activités nationales en matière de lutte contre le changement climatique, aux fins de s'assurer que les priorités dans ce domaine soient appliquées de manière effective
- Renforcer les capacités d'appropriation nationale et la gestion des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique, y compris pour ce qui est du mode "d'accès direct" aux fonds

Un outil que les pays peuvent utiliser pour relever ce défi est un **Fonds national de lutte contre le changement climatique (FNC)**. Les FNC sont un mécanisme qui aide les pays à orienter le financement vers des projets et des programmes de lutte contre le changement climatique. Les principaux objectifs d'un NCF sont la collecte, l'assortiment et la coordination, ainsi que le renforcement de l'appropriation nationale du financement climat (figure 2). Chacun de ces objectifs peut être façonné de manière à soutenir les priorités des pays en matière de lutte contre le changement climatique, en fonction des circonstances et des réalités nationales. Les FNC peuvent également servir de passerelle pour l'amélioration du renforcement des capacités et du partage des connaissances entre les parties prenantes.

Les quatre buts d'un FNC constituent le fondement de ses composantes programmatique et opérationnelle. Premièrement, par **la collecte et la répartition des fonds sur des activités de lutte contre le changement climatique qui répondent aux priorités nationales**, un FNC fournit un point d'engagement unifié où le gouvernement, les donateurs, les partenaires en matière de développement, la société civile et autres parties prenantes peuvent s'engager et prendre des décisions sur les questions liées à la lutte contre le changement climatique.

En outre, alors que les mécanismes traditionnels de la CCNUCC sont limités à la collecte de fonds ou de ressources de donateurs, au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP), un FNC peut attirer une variété bien plus diverse de sources de financement consacrées à la lutte contre le changement climatique. Des fonds publics, privés, multilatéraux et bilatéraux, ainsi que des sources innovantes, peuvent être collectés par un FNC pour des résultats coordonnés et rationalisés.

Deuxièmement, un FNC facilite l'assortiment des sources de financements publics, privés, multilatérales et bilatérales destinés à la lutte contre le changement climatique. Il est rare qu'un ou deux fonds soient en mesure de couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à la transition vers un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique. Les pays ont plutôt besoin de procéder à un assortiment de multiples sources - publiques, privées, multilatérales, bilatérales - de manière coordonnée et rationalisée, qui soit stratégique et apte à catalyser davantage de ressources pour le soutien des mesures à prendre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

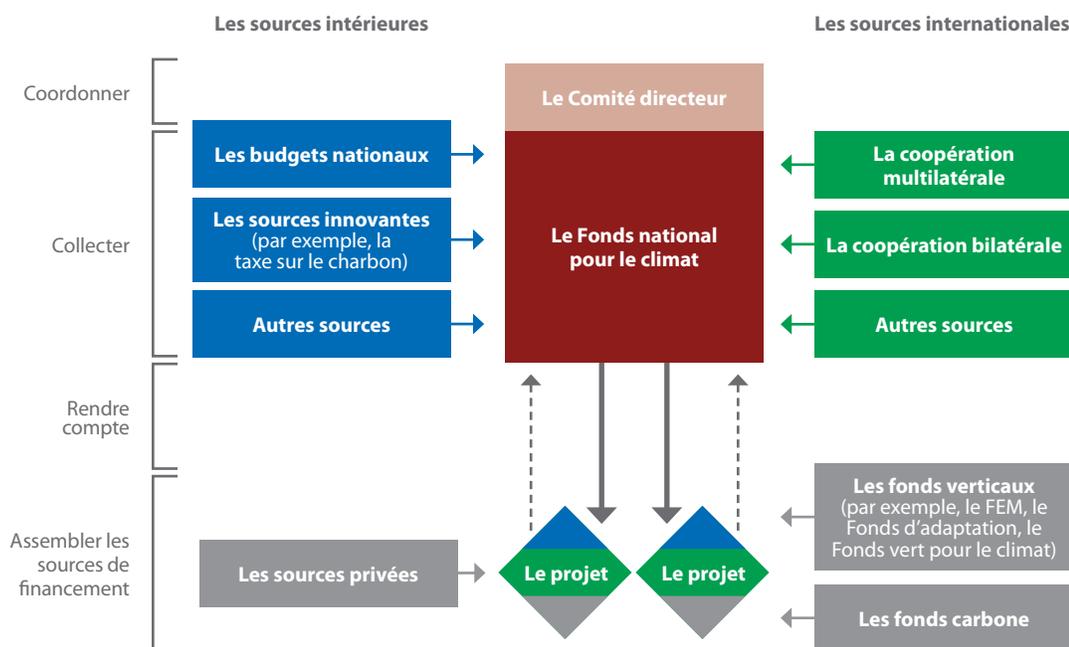
Les FNC peuvent être conçus pour compléter et assembler les fonds provenant des sources du nouveau système de financement public destiné à la lutte contre le changement climatique mondial. Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat procéderont, chacun, à la collecte de ressources et à leur orientation vers des projets de lutte contre le changement climatique aux niveaux régional, national et sous-national. Les Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique ne sont pas destinés à dupliquer ces apports financiers, à collecter des fonds auprès d'eux ou à alourdir le fardeau des pays et des entités chargées de la mise en œuvre. Les FNC sont destinés plutôt à fournir un mécanisme apte à combiner ces ressources avec d'autres ressources au niveau du projet. Les FNC peuvent fournir les moyens de mobiliser des fonds publics pour attirer des fonds privés et assurer, au niveau national, la coordination entre les sources relevant du système de financement de la lutte contre le changement climatique mondial.

Troisièmement, les FNC peuvent **assurer la coordination de l'ensemble des activités nationales en matière de lutte contre le changement climatique**. Le mécanisme du FNC répond au besoin de mise à disposition d'un financement souple, coordonné et prévisible pour le soutien de la réalisation des priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique et de développement. Dans leurs structure et mode opérationnel, les FNC sont compatibles avec plusieurs principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, notamment ceux d'appropriation nationale et d'alignement sur les priorités nationales, d'harmonisation et de coordination, de partenariats efficaces et ouverts, et de réalisation de résultats et d'obligation d'en rendre compte.

Quatrièmement, par **le renforcement des institutions nationales et de la gestion financière, un FNC peut également soutenir les Entités chargées de la mise en œuvre nationales (EEN) et autres entités utilisant le mode "d'accès direct" pour la réalisation des projets de lutte contre le changement climatique.** Les FNC soutiennent le renforcement des institutions nationales disponibles qui conduisent le développement, la lutte contre le changement climatique et l'efficacité de l'aide destinée à la réduction de la fragmentation et à la production de résultats. Cela peut également renforcer les systèmes fiscaux et financiers nationaux de manière à mieux préparer les institutions nationales à absorber et à gérer tous les types de financement. Les institutions nationales peuvent être mieux équipées pour l'élaboration de propositions de projet, la gestion des fonds, la mise en œuvre des projets et le suivi et la communication des résultats. Cette expertise peut favoriser une plus grande appropriation nationale et renforcer la gestion fiduciaire de sorte que les entités nationales puissent être en mesure d'accéder plus facilement à des financements par le biais du Fonds d'adaptation, du Fonds vert pour le climat et d'autres sources, à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Bien que chacun de ces quatre objectifs joue un rôle important dans les opérations d'un FNC, chacun d'entre eux doit être adapté aux besoins du pays. Un FNC peut être conçu de manière à mettre en relief certains objectifs plus que d'autres. Par exemple, certains FNC peuvent se concentrer sur l'assortiment de divers types de financements pour soutenir des projets alors que d'autres peuvent mettre l'accent sur la coordination. En s'alignant sur les institutions nationales et les objectifs disponibles, les FNC peuvent fournir un système rationalisé et efficace permettant la traduction des possibilités financières en résultats concrets sur le terrain.

Graphique 2 : Les fonds nationaux pour le climat en tant que partie intégrante du paysage financier international



Source : Flynn (2011).

1.3 Fonctions communes d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

Fonctions communes d'un FNC

- Soutenir l'établissement d'objectifs et l'élaboration de stratégies programmatiques
- Collecter des fonds
- Gérer les partenariats
- Fournir l'approbation des projets et soutenir leur mise en œuvre
- Assurer la politique
- Assurer le contrôle financier
- Gérer la mesure du rendement, y compris le suivi et l'établissement des rapports sur les activités et le décaissement des ressources
- Soutenir l'échange et la gestion des connaissances

Une fois qu'un pays a décidé de créer un FNC, les parties prenantes doivent en déterminer les fonctions spécifiques nécessaires. Les fonctions devraient être fondées sur les mécanismes et systèmes disponibles qui soutiennent l'action contre le changement climatique. Elles peuvent comprendre l'établissement d'objectifs, la programmation stratégique, le capital, la gestion des partenariats, l'approbation des projets, l'assurance en matière de politiques, le contrôle financier et la mesure des rendements. Chacune de ces composantes doit être examinée de manière attentive. Les fonctions d'un FNC ont une influence sur ses composants et ses services. Un FNC pourvu de fonctions mal conçues risque non seulement de ne pas atteindre ses objectifs, mais également de saper les progrès devant être accomplis vers un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique.

D'après l'expérience du PNUD, il y a un certain nombre de fonctions essentielles qui sont communes à tout mécanisme de financement, y compris les FNC. Un FNC doit d'abord fournir un système ou améliorer celui disponible, qui soutient **l'établissement d'objectifs et l'élaboration de stratégies programmatiques** pour la lutte contre le changement climatique. En mettant en place un processus qui aligne et soutient les objectifs généraux et les programmes stratégiques disponibles, le FNC peut fournir une structure de soutien coordonnée pour les priorités nationales d'un pays en matière de lutte contre le changement climatique et de développement. De plus, en facilitant des discussions régulières et l'engagement des parties prenantes en faveur des questions climatiques nationales, un FNC peut servir d'organe central pour la discussion et la prise de décision sur la manière dont le FNC soutiendra l'action nationale.

Un FNC doit procéder à une **collecte de fonds** pour les priorités de la lutte contre le changement climatique. En effet, le capital du FNC - sa capacité à lever et à recueillir des fonds - est l'une des fonctions essentielles qui en font un outil utile à la mise en œuvre d'un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique. Comme démontré dans le chapitre 2, le capital peut prendre des formes diverses et peut utiliser des sources de financement publiques, privées, multilatérales, bilatérales et novatrices.

Un FNC peut fournir un mécanisme pour **la gestion des partenariats**, en déterminant et coordonnant clairement les rôles des différents acteurs de la lutte contre le changement climatique. Le FNC peut compléter et soutenir la gestion des relations avec d'autres mécanismes de financement, tels que ceux de la CCNUCC ou avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux et sources publiques et privées. Il peut également garantir une gestion claire des responsabilités incombant aux parties prenantes à tous les niveaux et à travers les initiatives entreprises pour la lutte contre le changement climatique.

Les FNC peuvent fournir une structure coordonnée d'approbation et d'exécution des projets pour la programmation de la lutte contre le changement climatique. Des directives encadrant les cycles des projets, qui sont uniformes et qui décrivent clairement les conditions techniques et d'éligibilité requises, favoriseront la rationalisation des opérations. Des directives bien conçues peuvent également faciliter un processus d'approbation transparent des initiatives du FNC en matière de lutte contre le changement climatique.

En outre, un FNC peut fournir des systèmes permettant de s'assurer que les normes de qualité sont respectées dans toutes ses opérations. Les FNC offre **une assurance en matière de politiques**, à travers des garde-fous d'ordre social et environnemental, des **contrôles financiers** qui assurent le suivi budgétaire et l'établissement de rapports, et une **mesure du rendement**, qui énonce des critères de performance précis et qui évalue ensuite les projets et programmes pour s'assurer que le FNC est utile et efficace.

Le FNC peut devenir une source importante de **gestion des données et des connaissances**, qui consolide et diffuse les enseignements tirés des projets et programmes de lutte contre le changement climatique. L'échange de ces informations peut renforcer les capacités, aider les projets à mettre en application les bonnes pratiques et stimuler des solutions innovantes pour la concrétisation des priorités poursuivies par les pays en matière de lutte contre le changement climatique.

Chapitre 2

Conception d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

- 2.1 Présentation des composantes communes et structurelles d'un Fonds national
- 2.2 **Décision clé** : Définir les objectifs
- 2.3 **Décision clé** : Déterminer le capital
- 2.4 **Décision clé** : Insuffler une gouvernance efficace
- 2.5 **Décision clé** : Assurer une gestion fiduciaire saine
- 2.6 **Décision clé** : Soutenir les modalités d'exécution efficaces
- 2.7 **Décision clé** : Favoriser un système effectif de suivi, de notification et de vérification
- 2.8 Regrouper les décisions dans un Schéma opérationnel

2

Conception d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

2.1 Présentation des composantes communes et structurelles d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique

Étant donné la diversité des options offertes en matière de conception, un certain nombre de décisions clés doivent être prises en vue de s'assurer de l'établissement d'une structure appropriée et efficace du FNC, qui maximise l'octroi de financements pour soutenir les priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique. Des décisions importantes sur chaque composante du fonds doivent être envisagées pour faire en sorte que le FNC puisse remplir les fonctions fondamentales et atteindre les objectifs centraux décrits dans le chapitre 1. D'après l'expérience du PNUD, acquise à travers l'administration de plus de 750 fonds d'affectation spéciale et plus de 40 fonds fiduciaires multi-donateurs, six éléments communs ont été identifiés comme constituant le squelette de base de n'importe quel FNC : les objectifs, le capital, la gouvernance, la gestion fiduciaire, les modalités d'exécution et, le suivi, la notification et la vérification (SNV).

Le Chapitre 2 de ce guide pratique est axé sur un processus décisionnel à plusieurs étapes pour la conception de chaque composante. Le descriptif de chaque composante est accompagné d'une série de questions ciblées pour faciliter la prise de décision concernant cet élément. La fin du chapitre 2 regroupe toutes ces décisions en une feuille de souscription qui facilite l'engagement des parties prenantes et consolide les contributions qu'elles ont apportées à chaque composante.

Les FNC ne sont pas des institutions qui conviennent à tous les pays, "sans ajustements", mais il se trouve que de nombreux fonds intègrent les composantes mentionnées en une structure commune pour soutenir la prestation des services du FNC. La structure comprend les sources de financement, les instances dirigeantes, l'administrateur et les promoteurs du projet. Les sources de financement fournissent des fonds aux FNC, tandis que les instances dirigeantes prennent les décisions concernant les opérations du fonds. L'administrateur gère les transferts de fonds vers et à partir du compte bancaire du FNC. Les promoteurs du projet reçoivent des fonds et s'assurent de la réalisation des activités. Chacun de ces agents soutient des prestations visant à atteindre les priorités stratégiques du FNC.

Le PNUD a élaboré une présentation structurelle (figure 3) qui montre la manière dont ces composantes peuvent être organisées et les différentes questions de conception qui doivent trouver une réponse. Les ressources, la coordination, le soutien et l'application du processus SNV, les instances dirigeantes, l'administrateur, les promoteurs du projet et les bénéficiaires. Dans chaque composante, les parties prenantes doivent envisager la manière dont le FNC va offrir ses services et les éléments structurels et les décisions de conception qui sont nécessaires au soutien de la réalisation des priorités du FNC.

Les enseignements tirés des FNC disponibles

- Définir clairement les fonctions du fonds (mécanisme financier ? Coordination ? Centre d'échange des connaissances ?)
- S'assurer de la détermination des objectifs et de leur caractère pratique
- Avoir des attentes réalistes du capital
- Concevoir un cycle de projet rationnel
- Obtenir l'engagement des parties prenantes pour la détermination des besoins et des conditions requises
- S'assurer d'une évaluation et de critères de performance sans ambiguïté
- Mettre en place un système de normes fiduciaires clair
- Intégrer des éléments de conception qui soient stables mais souples pour pouvoir s'adapter aux évolutions survenant au fil du temps
- Permettre au FNC d'évoluer en soutenant la stabilité et la souplesse
- Etablir le renforcement des capacités en tant qu'élément clé du Fonds

Un ensemble d'instances dirigeantes est généralement à la tête d'un FNC. Souvent, un comité directeur ou un autre comité prend les décisions concernant le décaissement des fonds, et supervise les activités de haut niveau du fonds et, notamment, les directives politiques et opérationnelles, l'orientation stratégique et l'établissement des rapports. Ce comité est souvent constitué de plusieurs ministères, tels que ceux de l'environnement, de la planification et des finances, et de représentants de la société civile, des Nations Unies, des banques de développement, du secteur privé ou d'autres partenaires. La personne qui préside le comité directeur peut être un représentant du gouvernement ou un autre participant. Le comité directeur est généralement soutenu par deux autres instances dirigeantes, un comité technique chargé de l'examen des propositions de projet et un secrétariat qui gère les opérations courantes du FNC.

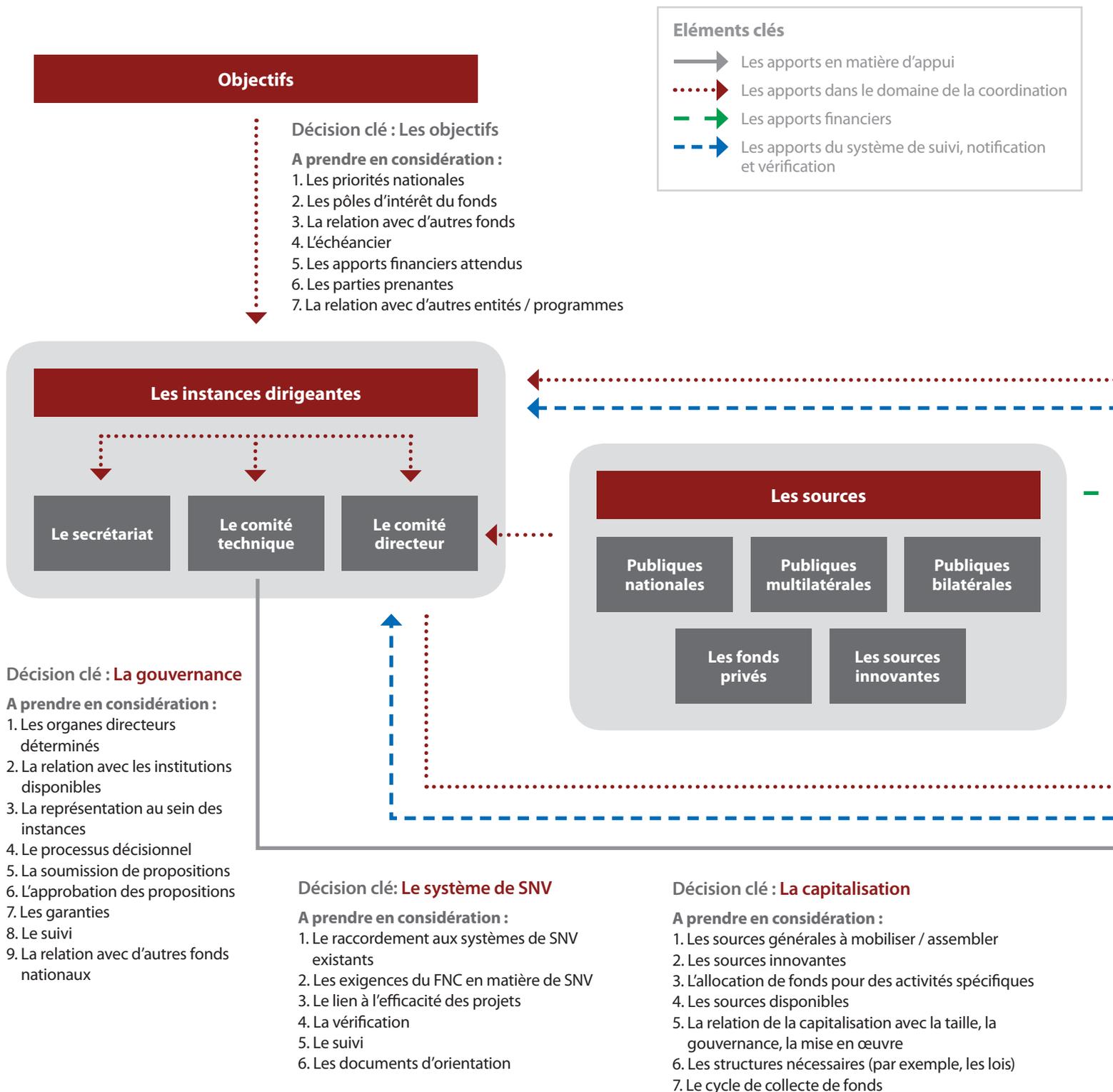
Dans la majorité des fonds, les ressources vont des sources à l'administrateur qui les conserve pour le compte du FNC. Lorsque les instances dirigeantes prennent des décisions sur la façon dont les fonds devraient être alloués, le comité directeur orientera l'administrateur dans la répartition des fonds aux entités chargées de la mise en œuvre. Les promoteurs conduisent les projets et les bénéficiaires reçoivent les prestations. Les promoteurs soumettent ensuite, aux instances dirigeantes, des rapports sur l'état d'avancement de leurs activités. Dans le cas des prêts, les prêts seront remboursés à l'administrateur.

La structure du FNC peut être adaptée de manière à être alignée sur ses fonctions désignées et sur les priorités nationales. Selon les objectifs du FNC, des systèmes spécialisés peuvent être mis en place pour gérer les apports financiers. Par exemple, si un fonds a recours aux banques nationales pour l'octroi de prêts à faible coût à des projets tels que l'énergie renouvelable, il peut désigner le gouvernement comme source des fonds et la Banque nationale comme administrateur. Les systèmes de SNV seraient menés par les banques selon leurs critères de prêt. Dans le cas d'un FNC utilisant des mécanismes de financement innovants, tels que des taxes sur les combustibles de soute, pour soutenir les activités, une infrastructure doit être mise en place pour prendre en charge la collecte et la répartition de ces fonds. Ce type de souplesse permet à chacune des entités liées au FNC de remplir le rôle qui soutient le mieux les objectifs du fonds.

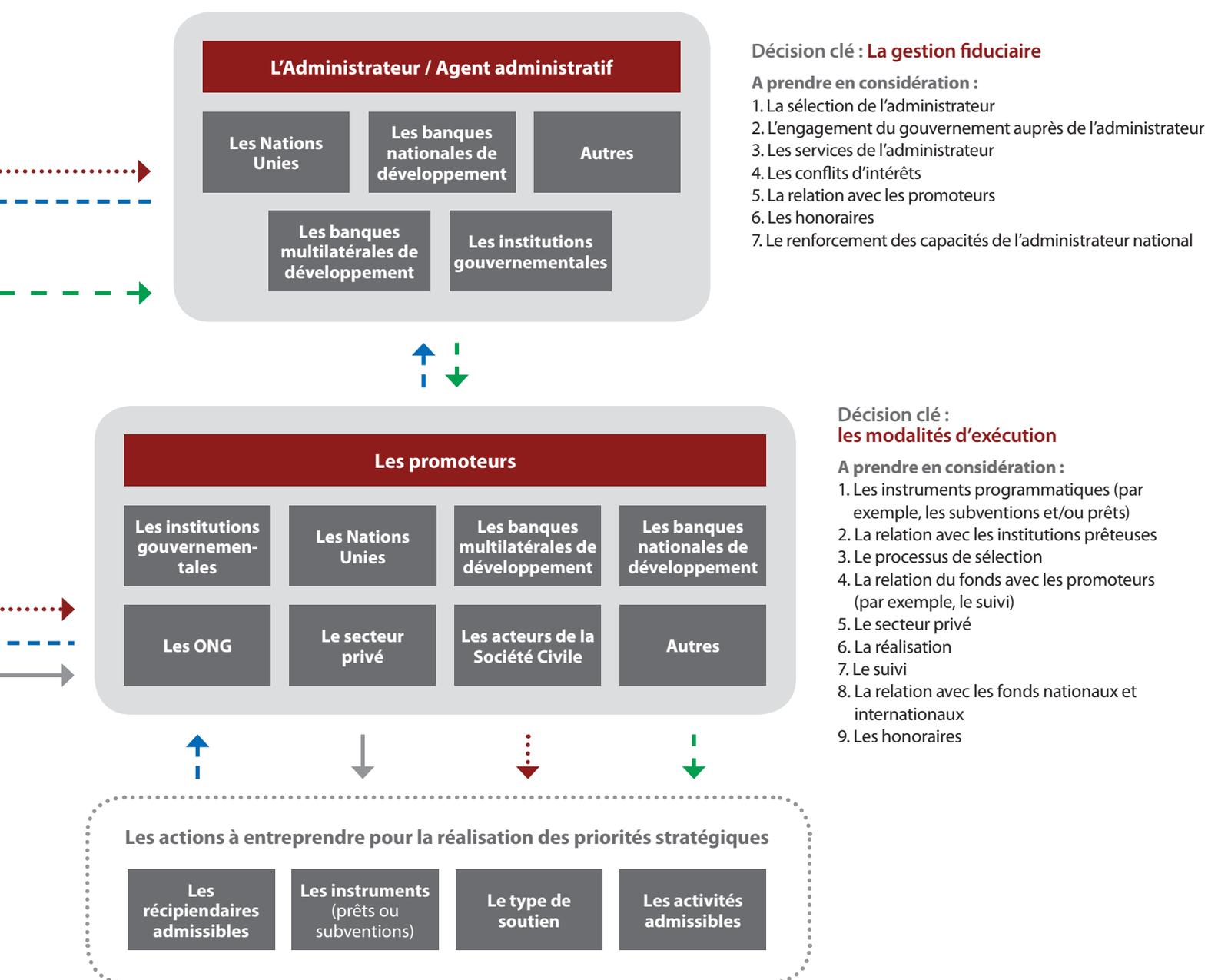
La relation entre les différents organes du FNC doit être soigneusement définie par le processus de conception, pour que chaque décision soit appliquée de manière efficace et favorise les objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de développement. Les apports financiers, le soutien et la coordination d'un FNC doivent être en phase avec ses objectifs, de sorte que le fonds puisse fonctionner sans heurts.

Des relations avec le secteur privé et la société civile doivent également être envisagées et éclaircies. Dans certains FNC, le secteur privé et/ou de la société civile joue un rôle important dans la structure du fonds, notamment en tant que donateurs, promoteurs du projet ou représentant d'une instance dirigeante. Dans les cas où le secteur privé ou un groupe de la société civile a respecté les normes fiduciaires nécessaires, il peut aussi servir d'administrateur.

Graphique 3 : La présentation structurale et les considérations de conception d'un fonds national pour le climat



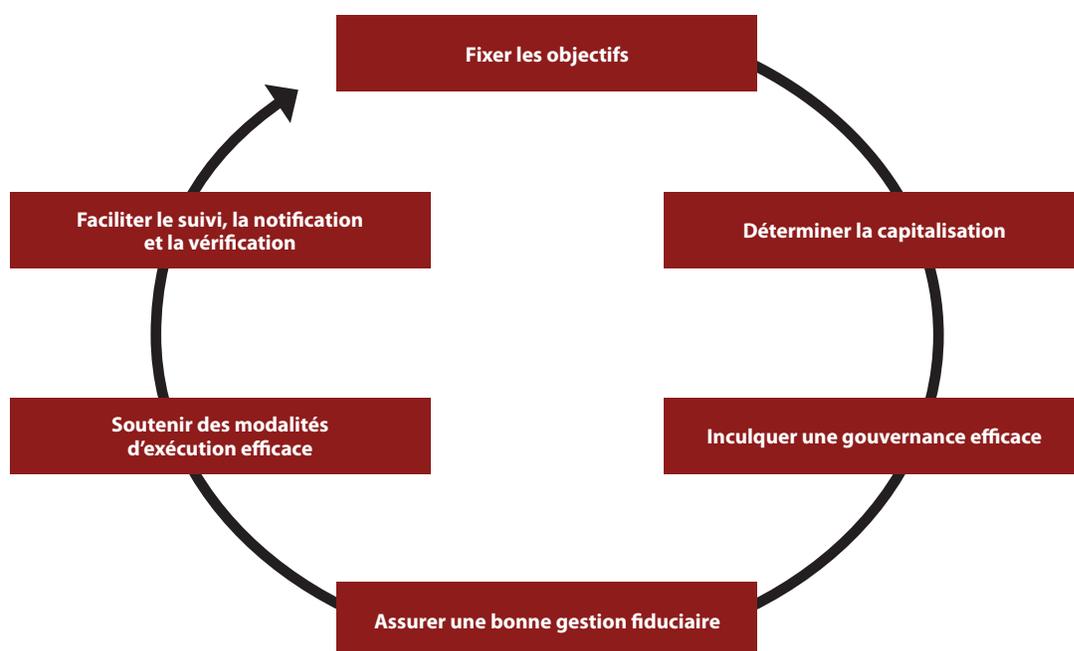
Source : Flynn and Glemarec (2011).



Il est important que les FNC soient fermement enracinés dans les réalités nationales. Les priorités et les circonstances nationales fournissent un contexte important pour la prestation du FNC et peuvent conduire à des opportunités à saisir et à des défis à relever, à mesure qu'un FNC devient opérationnel. Aux fins de s'assurer de la stabilité, les FNC doivent prendre cela en compte et s'aligner sur les stratégies nationales, les institutions, les cadres et les parties prenantes de la lutte contre le changement climatique, mais les FNC doivent également avoir la souplesse nécessaire pour procéder aux ajustements nécessaires, au fil du temps.

Veiller au maintien à la fois de la stabilité et de la souplesse est impératif pour l'engagement des parties prenantes. Tout au long de la phase de conception d'un FNC, la consultation des parties prenantes est essentielle pour s'assurer de la robustesse et de l'efficacité du FNC. L'intégration des divers acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, privés et de la société civile dans la création et la mise en place du FNC aide à déterminer de manière plus claire les besoins et les conditions requises et à prendre en ligne de compte.

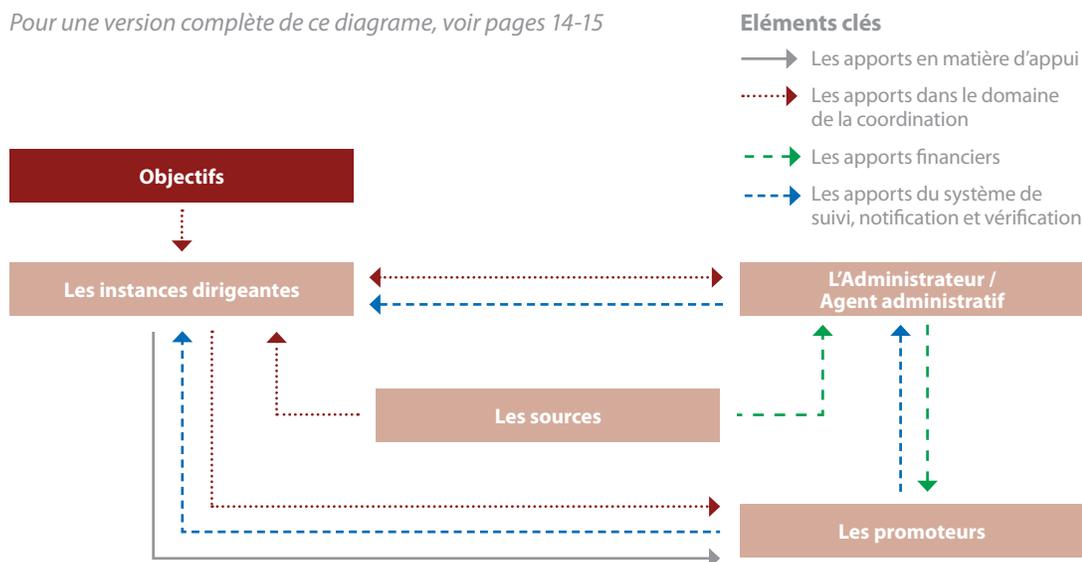
Graphique 4 : Conception et création d'un fonds national pour le climat



Source : Flynn (2011).

2.2 Décision clé 1 : Déterminer les objectifs

Pour une version complète de ce diagramme, voir pages 14-15



Les objectifs en matière de programmes et de gestion

Comme première étape dans la mise en place d'un FCN, un pays doit déterminer ses objectifs stratégiques en matière de lutte contre le changement climatique et la manière dont le FNC va l'aider à atteindre ces objectifs. Le FNC peut servir le pays en canalisant des ressources vers les activités nationales menées dans le domaine climatique, comme l'atténuation, l'adaptation, la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation forestière (REDD), le renforcement des capacités, le renforcement de la technologie ou d'autres priorités. Un des objectifs du FNC peut également porter sur l'attraction des investissements du secteur privé ou sur la formalisation d'un système de collecte de ressources relevant de la politique de "pollueur payeur" qui recueille des revenus en provenance du secteur de l'industrie.

Les objectifs du FNC constituent la base de ses opérations et de ses résultats. Lors de la détermination des objectifs, un pays doit tenir compte de ses stratégies nationales de lutte contre le changement climatique et de développement, ainsi que d'autres études et plans, tels que les communications nationales, les programmes nationaux d'action pour l'adaptation (PANA), les plans d'action nationaux (PAN) et les mesures d'atténuation adaptées à la réalité nationale (MANA), aux fins de déterminer les priorités d'un Fonds national de lutte contre le changement climatique. Ces études peuvent rassembler la réflexion actuelle sur le changement climatique et amener le FNC à se concentrer sur les questions prioritaires et sur les secteurs où les activités pourraient être menées d'une manière rentable.

Il est essentiel que les objectifs tiennent compte des considérations techniques et politiques qui peuvent favoriser ou entraver la progression du FNC au fil du temps. Les priorités thématiques, telles que l'augmentation des énergies renouvelables, doivent être soutenues par des études de faisabilité de l'accroissement des investissements dans ce secteur. De même, pour réaliser d'autres priorités du FCN, telles que le renforcement des capacités pour l'accès direct aux fonds destinés à la lutte contre le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC, ces objectifs doivent être reconnus et des systèmes de soutien appropriés doivent être mis en place.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA NOTIFICATION ET LA VÉRIFICATION

Le Fonds pour la résilience au changement climatique du Bangladesh

Approuvé par le gouvernement en 2009, le fonds fournit un soutien direct consacré à la mise en œuvre de la stratégie et Plan d'action du Bangladesh pour la lutte contre le changement climatique au titre de la période 2009 - 2018. Il vise à aider les communautés vulnérables à s'adapter à une plus grande incertitude climatique et au changement des conditions agricoles. Il est géré par un Conseil composé des ministres de l'environnement, des finances, de l'agriculture et gestion des catastrophes, des donateurs et de la société civile.

Des objectifs soigneusement définis doivent être soutenus par des fonctions appropriées du FNC. Si un NCF est axé sur la fourniture d'un type de "centre d'échange" pour les initiatives de lutte contre le changement climatique, il peut ne pas être nécessaire d'élaborer un mécanisme financier compliqué. De même, si un FNC est axé sur la fourniture de prêts à faible coût à un secteur spécifique, il peut ne pas être nécessaire que les fonctions du fonds englobent de vastes systèmes de coordination. Un pays peut choisir les objectifs qui correspondent à ses priorités mais il doit s'assurer que les objectifs retenus sont pleinement pris en charge par les fonctions du FNC.

ALIGNEMENT DES OBJECTIFS SUR LES DIVERSES PRIORITÉS ET GUICHETS DE FINANCEMENT

Ces considérations liées aux programmes doivent être étroitement liées à des considérations de gestion de fonds et, surtout, à la manière dont le FNC sera en rapport avec d'autres fonds internationaux et nationaux de lutte contre le changement climatique. Certains pays peuvent avoir plusieurs FNC ciblant des problèmes spécifiques - par exemple, un fonds pour financer des activités de REDD et un autre, pour financer des activités d'adaptation. D'autres FNC peuvent être liés à des stratégies nationales plus globales. En Ethiopie, le rapport de la mission pour une économie neutre en carbone et résistante au changement climatique définit la manière dont l'Ethiopie est en train de faire face au changement climatique et la façon dont ce pays peut passer à une croissance sobre en carbone. Le gouvernement envisage la création d'un fonds national pour le soutien de ces activités. Le FNC pourrait être un organe de financement, et toutes les activités relevant du FNC seraient liées au rapport de mission de l'Ethiopie. Dans ce modèle, la stratégie nationale devient une feuille de route pour le FNC.

La portée du FNC doit soutenir pleinement sa mission programmatique. Si un pays a déjà acquis des fonds d'une source spécifique ou si des fonds ont été alloués pour une activité spécifique, il sera important de s'assurer que la structure du FNC peut canaliser ce financement de façon appropriée. De même, si les objectifs d'un pays consistent à optimiser ses relations avec les parties prenantes (par exemple, le secteur privé) ou avec des programmes de financement (par exemple, le Mécanisme pour un développement propre), il peut être nécessaire de codifier cela dans les objectifs.

L'ÉCHEANCIER DES FINANCEMENTS

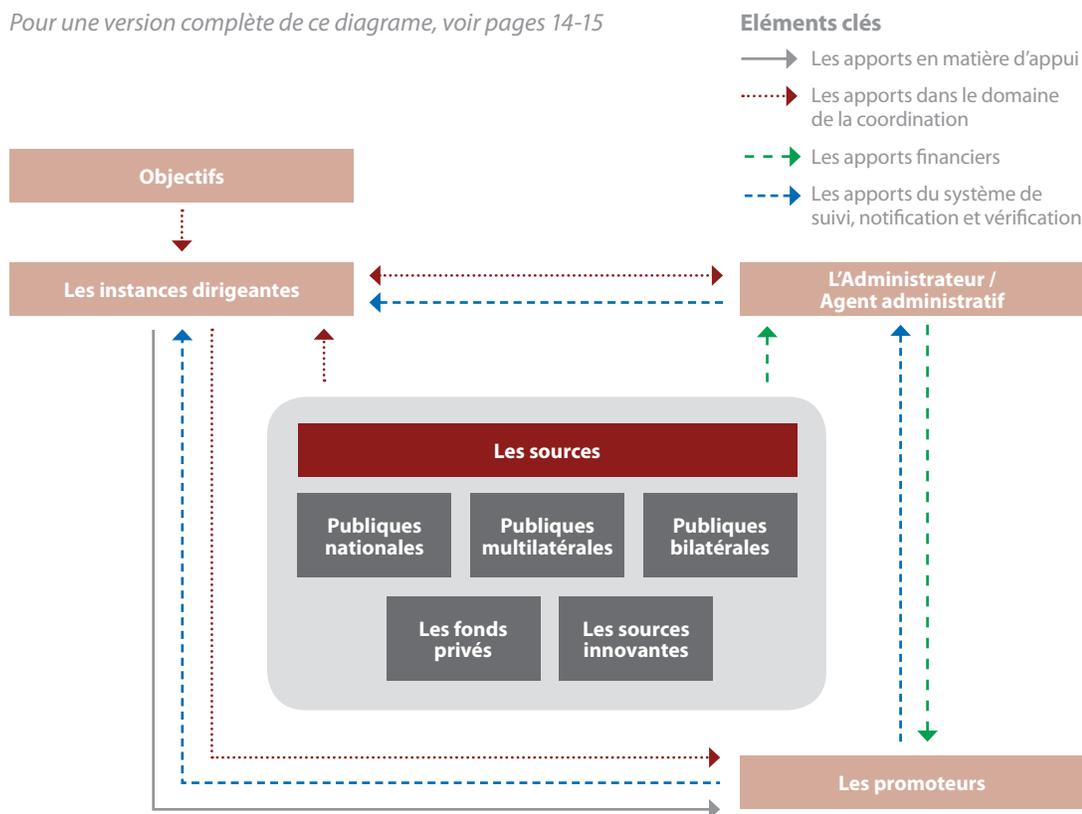
Concevoir les objectifs d'un FNC doit également tenir compte des échéanciers. Si une stratégie nationale ou autre mécanisme de financement est lié par un délai, cela peut affecter l'échéancier du FNC. Ce point sera particulièrement important au moment où les pays procèdent à l'examen des options qui leur sont offertes dans le cadre du processus de la CCNUCC. Par exemple, si un FNC est conçu pour attirer un financement de démarrage rapide, il est important d'aligner le FNC avec l'échéance de 2012. De même, les engagements à long terme à hauteur de 100 milliards par an, d'ici à 2020, comprennent une variété de sources dont, notamment, des fonds privés, et un FNC peut souhaiter prendre en ligne de compte ces circonstances. D'autres FNC peuvent souhaiter s'aligner sur l'échéancier spécifique d'une stratégie nationale.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES, AU NIVEAU DE LA CONCEPTION, POUR LA DÉTERMINATION DES OBJECTIFS :

1. Quelles sont les priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique ? Est-il des stratégies à court, moyen ou long termes que le FNC devrait soutenir (y compris les stratégies nationales, les MANA, etc.) ?
2. Le fonds sera-t-il axé sur des priorités thématiques (par exemple, les énergies renouvelables) ou soutiendra-t-il des objectifs plus larges ?
3. Comment les objectifs du fonds sont-ils liés aux objectifs d'autres fonds internationaux et nationaux ?
4. Quel est l'échéancier le plus approprié ? Le FNC doit-il être à durée déterminée ?
5. Quels sont les apports financiers attendus au Fonds ? Des fonds ont-ils déjà été promis ? Ces fonds sont-ils affectés à une activité spécifique qui doit être reconnue ?
6. Des parties prenantes doivent-elles être reconnues dans les objectifs ? (Par exemple, celles liées à une industrie particulière) ?
7. Les objectifs doivent-ils reconnaître une relation avec une entité ou un programme ? (Par exemple, le Mécanisme pour un développement propre)

2.3 Décision clé 2 : Déterminer la capitalisation

Pour une version complète de ce diagramme, voir pages 14-15



S'appuyant sur les objectifs du fonds, un pays doit envisager des types de ressources qui sauraient mieux capitaliser le fonds. En effet, décider des sources d'où les fonds proviendront, est l'un des choix les plus importants qui vont donner sa forme au FNC. De nombreuses sources de financement - internationales, nationales, publiques et privées - peuvent être obtenues par le biais d'un FNC, mais elles doivent être en phase avec les cadres en vigueur et être soutenues par des structures appropriées pour un accès et une canalisation efficaces des fonds.

ETABLIR UN LIEN ENTRE LES OBJECTIFS ET LA CAPITALISATION

La capitalisation du Fonds doit être réaliste et fondée sur les objectifs et les fonctions du FNC. Les Fonds qui ont des objectifs ambitieux doivent avoir des attentes claires sur la manière dont les fonds seront capitalisés et les objectifs, pris en charge. Les concepteurs de FNC devraient faire preuve de prudence à cet égard : les attentes en matière de cofinancement et de collecte de fonds doivent être fondées sur les circonstances nationales. De même, les fonds ayant des objectifs ciblés plus petits, ne doivent pas viser à obtenir des milliards quand cela n'est pas adapté à la portée du FNC.

Généralement, si un fonds a un vaste ensemble d'objectifs, il procède habituellement à la combinaison d'un plus large éventail de sources que les FNC plus ciblés. Un FNC ayant de vastes objectifs - par exemple, un FNC soutenant l'ensemble des activités dans le cadre d'une stratégie de développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique - peut viser à collecter des fonds auprès de sources nationales et internationales de manière à ce qu'une grande variété d'activités puisse être couverte. Un fonds pourvu d'une mission plus ciblée se concentrera souvent uniquement sur une seule source, comme celle d'un partenaire bilatéral.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCLUSER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA NOTIFICATION ET LA VÉRIFICATION

DES MECANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS

Un pays peut aussi envisager l'utilisation de mécanismes de financement innovants pour fournir des capitaux à un FNC. Dans ce cas, le FNC est conçu pour collecter des ressources auprès de sources de financement non traditionnelles, telles que les prélèvements sur la production de pétrole ou de charbon, les charges provenant des entreprises polluantes ou produit des marchés du carbone. Les revenus provenant de ces sources sont collectés par un FNC puis orientés vers des programmes et des projets répondant aux objectifs du FNC. Par exemple, le Fonds national du Brésil pour la lutte contre le changement climatique réunit des fonds provenant des recettes de l'industrie de la production de pétrole et les canalise vers les activités d'atténuation et d'adaptation.

Des mécanismes innovants exigent que des structures complémentaires soient mises en place au sein du FNC, pour assurer une collecte et une livraison efficaces des fonds. Les FNC doivent avoir la capacité de gérer les fonds provenant de ces sources non traditionnelles, et de rendre compte de leur usage.

PRENDRE EN CONSIDERATION LE CONTEXTE

Avec à la fois les sources traditionnelles et les sources innovantes, il est essentiel de tenir compte des circonstances nationales, en vue d'optimiser la capitalisation. Des lois ou des politiques peuvent être nécessaires pour accéder et collecter certains types de financement.

L'imposition d'une taxe à un secteur, par exemple, peut avoir besoin d'être mandatée par une loi nationale qui précise les taux d'imposition.

Fonds national brésilien de lutte contre le changement climatique

Le fonds a été créé pour allouer une partie des revenus gouvernementaux provenant de la production pétrolière aux projets d'atténuation de l'impact de la production pétrolière et de lutte contre le changement climatique. Le fonds a été créé en vertu d'une loi adoptée en décembre 2009. Il accorde des subventions et des prêts à des initiatives d'adaptation et d'atténuation. Les ressources du fonds peuvent également être utilisées pour lever des financements publics et privés internationaux pour la réalisation du mandat du Fonds. Le fonds est supervisé par le ministère de l'environnement, et géré par la Banque nationale de développement économique et social du Brésil.

Fonds du MDP de la Chine

Créé, en 2007, par la Commission de réforme des finances et du développement national, le Fonds du MDP de la Chine est un mécanisme de financement novateur qui collecte les ressources à partir des recettes générées par les projets MDP menés en Chine, des bénéfices de l'exploitation des activités commerciales du MDP, des subventions et d'autres types de coopération et de soutien accordés par les institutions multilatérales de développement. Le fonds fournit des subventions et des investissements à des initiatives qui visent à freiner les changements climatiques et à promouvoir le développement social et économique durable. Il fournit également des prêts à taux préférentiels aux projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable. Le Fonds s'attend à avoir 1,5 milliards de dollars pour les énergies renouvelables, d'ici 2012.

Comprendre et reconnaître les circonstances nationales est particulièrement important lorsque l'implication du secteur privé est envisagée. En s'alignant sur les réglementations régissant le secteur privé et avec les structures d'incitation, par exemple, le FNC peut stimuler et attirer l'investissement privé en canalisant le financement public vers des projets commercialement attrayants. Cela permet au FNC de contribuer à la prise de décisions rationnelles en matière d'investissements et de politiques, qui orientent les financements privés vers des activités traitant des priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique et de développement.

Un pays doit aussi prendre en considération toutes les ressources disponibles qui pourraient d'ores et déjà alimenter directement le FNC ou les partenariats qui existent avec les donateurs. Un pays peut souhaiter voir le FNC disposer de ces ressources ou de ces partenariats, ou s'aligner sur eux, de sorte que les activités soient menées de manière coordonnée. Si le FNC en dispose, il est important de préciser le point de savoir si elles sont "réservées" à des activités spécifiques - telles que le renforcement des capacités - qui vont affecter les opérations du fonds.

La capitalisation a des implications pour la taille, la gouvernance et la mise en œuvre du fonds. Par exemple, si le secteur privé fournit des ressources au fonds, alors il peut être nécessaire d'inclure des représentants du secteur privé dans le système de gouvernance. Par ailleurs, un certain nombre de contrats ou les systèmes juridiques devront être mis en place pour régir la collecte des ressources provenant de sources spécifiques. Pour les fonds innovants, la promulgation de lois, l'adoption de politiques ou la conclusion d'accords de partenariat peut également être nécessaire pour une capitalisation efficace d'un FNC.

Les pays doivent également envisager la manière dont les ressources supplémentaires seront mobilisées tout au long de la vie du fonds. Certains FNC utilisent un cycle de collecte régulier, tandis que d'autres adoptent des cycles en phase avec des sources spécifiques.

CONSIDERATIONS IMPORTANTES POUR LA DETERMINATION DE LA CAPITALISATION :

1. Sur la base des objectifs du fonds, quels types de sources seront assortis pour capitaliser le FNC ?
2. Le fonds utilisera-t-il des sources innovantes, telles que les prélèvements ?
3. Les fonds des donateurs seront-ils alloués à des activités spécifiques ? (par exemple, au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel, à l'investissement)
4. Y a-t-il des sources disponibles qui pourraient facilement alimenter un FNC ?
5. La taille et les sources de la capitalisation auront-elles un impact sur la taille, la gouvernance ou les dispositions de la mise en œuvre du fonds ?
6. Y a-t-il les structures spécifiques nécessaires pour soutenir la capitalisation du fonds ? (par exemple, des lois ou des politiques, des accords de partenariat)
7. Y aura-t-il un processus ou cycle régulier de collecte de fonds ? Comment procédera-t-on pour l'attraction de sources supplémentaires ?

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE
GOVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES
DISPOSITIONS EFFICACES
POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 5

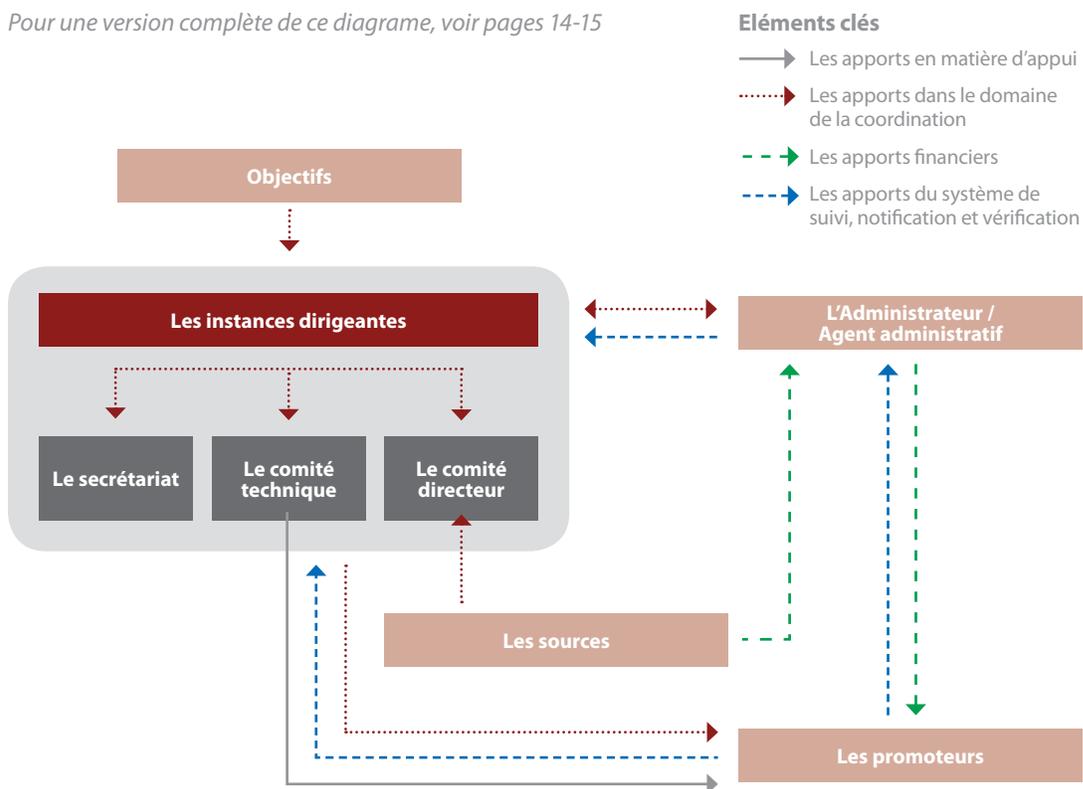
SOUTENIR DES
DISPOSITIONS EFFICACES
POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA
NOTIFICATION ET LA
VERIFICATION

2.4 Décision clé 3 : Insuffler une gouvernance efficace

Pour une version complète de ce diagramme, voir pages 14-15



S'appuyant sur les objectifs et la capitalisation du FNC, les pays doivent déterminer le système de gouvernance appropriés qui permettra d'optimiser la performance du fonds. Établir les organes directeurs, les processus décisionnels et de supervision peut faciliter une gestion efficace du fonds pour la canalisation des ressources vers la mise en œuvre.

Un pays doit d'abord examiner la portée de la gouvernance du FNC. Si le FNC a une structure horizontale, le système de gouvernance doit intégrer les parties prenantes et assurer la coordination entre les partenaires. Si le FNC est une institution verticale, les modalités de gouvernance peuvent exiger des structures plus rigoureuses de gestion et de présentation de rapports.

Fonds d'affectation spéciale de lutte contre le changement climatique, de l'Indonésie

Le FASCI est géré par un comité directeur chargé d'identifier les recommandations générales pour les politiques stratégiques, et la détermination des domaines prioritaires à financer, y compris, l'approbation du financement des propositions de projet. Un comité technique fournit une assistance technique au Comité directeur, et évalue les propositions de projet. Le Secrétariat gère les activités courantes du FASCI. Les propositions de subvention sont reçues par le Secrétariat pour s'assurer que la documentation est complète. Le Comité technique examine chaque proposition et rédige un rapport d'évaluation qui est présenté avec la proposition de projet au Comité directeur. Le comité directeur approuve ou rejette la proposition.

LES ORGANES DIRECTEURS

Tel que mentionné précédemment, nombre de FNC ont un ensemble d'organes directeurs qui prennent les décisions concernant la gestion et l'orientation stratégiques du fonds. Les organes formant le système de gouvernance doivent avoir des rôles clairs qui soutiennent de manière effective le FNC sans ajouter un fardeau de plus ou de nouveaux goulets d'étranglement dans le cycle de programmation. La portée des organes doit être en phase avec la portée des objectifs. Un FNC qui soutient une stratégie de développement exhaustive, à faible émission de GES et résistante au changement climatique aura besoin d'un système de gouvernance qui soit tout aussi exhaustif. D'autre part, si un FNC soutient un objectif plus ciblé avec un nombre limité de parties prenantes, alors la portée du système de gouvernance pourrait être également limitée.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, beaucoup de FNC ont un comité directeur de haut niveau, présidé par le gouvernement, qui supervise et donne des directives au fonds. Le comité directeur est généralement soutenu par un comité technique chargé de l'évaluation des propositions soumises au FNC, et par un secrétariat qui exécute les opérations courantes. Un comité technique est composé d'experts qui évaluent les propositions de projets et qui émettent des recommandations à l'intention du comité directeur. Le secrétariat établit le calendrier des réunions, assure la

correspondance avec les parties prenantes, élabore la documentation nécessaire aux réunions et assure les échanges avec les hôtes du projet. Les deux organes jouent un rôle important dans le soutien du comité directeur pour les prises de décisions sur les propositions de projet.

Certains gouvernements peuvent avoir des organes, des cadres ou des systèmes en place, qui peuvent servir comme parties de la structure de gouvernance. Un comité interministériel précédemment établi sur le changement climatique, par exemple, peut prendre le rôle du comité directeur. Ou encore, un organe existant au sein d'un ministère du gouvernement peut également fournir une expertise technique ou des services de secrétariat. De plus, lorsque des fonds multiples pour la protection de l'environnement ou la lutte contre le changement climatique existent dans un pays, la structure de gouvernance d'un fonds peut apporter son soutien aux opérations des autres.

Les lignes directrices encadrant la représentation au sein des instances dirigeantes d'un FNC doivent être établies au cours de la phase de conception. De nombreux gouvernements choisissent d'avoir des représentants des sources et des promoteurs, ainsi que de l'administrateur, au sein du comité directeur. Cela peut aider à s'assurer de la coordination et de la rationalisation de l'ensemble des parties prenantes du fonds. Les lignes directrices encadrant la représentation doivent également déterminer soigneusement le rôle des acteurs non gouvernementaux. En fonction des objectifs du fonds, des représentants non gouvernementaux peuvent avoir des pouvoirs décisionnels aux côtés du gouvernement ou ils peuvent participer en tant qu'observateurs.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA NOTIFICATION ET LA VERIFICATION

SOUSSION ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

Le processus de soumission et d'approbation des propositions doit être étroitement lié aux rôles des organes directeurs. La détermination des entités qui peuvent soumettre des propositions et de celles qui peuvent les approuver, établira le cycle de vie d'une proposition de projet. Par exemple, le Fonds relevant du MDP de la Chine est dirigé par un conseil interministériel composé du ministère des Finances, de la Commission de la réforme du développement national (CRDN), du ministère des affaires étrangères, du ministère de la science et de la technologie, du ministère de la protection de l'environnement, du ministère de l'agriculture et de l'administration météorologique de Chine. La collecte, la gestion et l'utilisation des fonds sont sous la responsabilité d'un Centre de gestion, affilié au ministère des Finances. Les projets sont soumis au Centre de gestion, qui les envoie à la CRDN pour examen et recommandations. Les recommandations sont ensuite envoyées à l'ensemble du conseil, pour approbation.

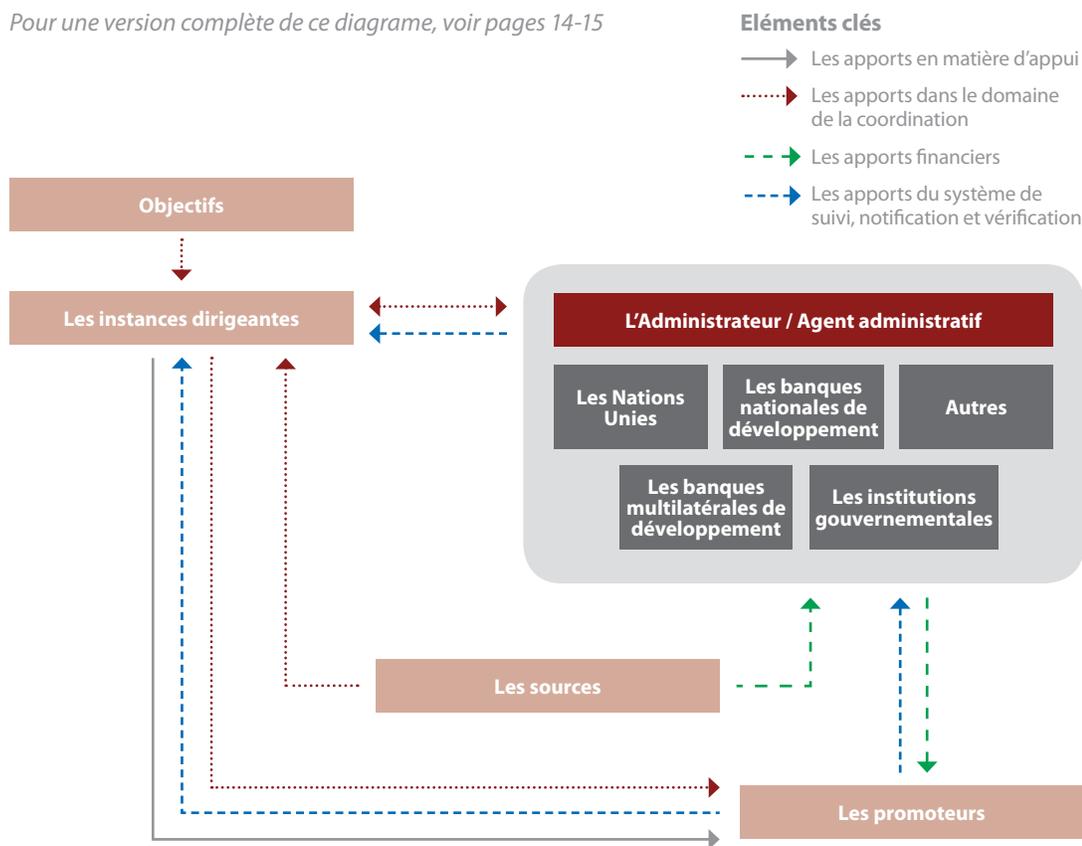
Comme le montre cet exemple, les relations entre les organes directeurs doivent être clarifiées aux fins de s'assurer de l'efficacité du processus décisionnel. Dans de nombreux cas, les propositions sont reçues par le secrétariat, examinées par un comité technique et les recommandations du comité technique sont transmises au comité directeur pour approbation. Chaque organe a un rôle déterminé à jouer pour soutenir le processus décisionnel. La supervision ultime du fonds doit également être clarifiée. Par exemple, dans de nombreux FNC, le Comité directeur est chargé de la livraison des fonds. Dans d'autres FNC, un organe ou autre agent gouvernemental peut remplir ce rôle.

CONSIDERATIONS IMPORTANTES POUR L'INCULCATION D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE :

1. Quels sont les organes directeurs nécessaires pour assurer l'efficacité des opérations du fonds ?
Qui doit rendre compte à qui ?
2. Comment l'existence de tout organe interministériel ou autre organe national de haut niveau affectera-t-elle le fonds ?
3. Qui sera représenté au sein des organes directeurs ? (par exemple, le secteur public, le secteur privé, la société civile, les Nations Unies, les banques de développement, les bailleurs de fonds, autres partenaires du développement).
4. Quel processus décisionnel sera mis en place pour les instances dirigeantes ?
5. Qui peut soumettre des propositions de projet ? A qui doivent-elles être soumises ?
6. Quel est le processus d'approbation des propositions de projet ?
7. Quels garde-fous seront mis en place pour augmenter l'efficacité et l'efficience ?
8. Quel organe est chargé de la supervision ultime des activités du FNC ? Qui dirigera cet organe ?
9. Dans le cas où il y a plus d'un fonds pour l'environnement/la lutte contre le changement climatique dans le pays, comment les instances dirigeantes de ces fonds sont-elles liées les unes aux autres ?

2.5 Décision clé 4 : S'assurer d'une gestion fiduciaire rationnelle

Pour une version complète de ce diagramme, voir pages 14-15



Une gestion fiduciaire saine constitue le fondement de l'efficacité des mouvements et du suivi des flux financiers vers et hors du FNC. Comme le nombre des sources, dans le panorama des financements destinés à la lutte contre le changement climatique, continue à grandir, un FNC doit avoir un système de gestion fiduciaire adapté à de multiples normes, cycles de projet et échelles de risques des projets de lutte contre le changement climatique.

DETERMINER LES DISPOSITIONS FIDUCIAIRES

Les dispositions fiduciaires facilitent les relations entre les différents acteurs dans la structure du FNC. Un FNC pourrait être potentiellement en train de coordonner des décaissements de fonds à de multiples promoteurs de projets qui ont différentes normes fiduciaires en provenance du FNC et normes fiduciaires mutuelles. Il est essentiel que les décideurs considèrent la manière dont les normes fiduciaires s'appliqueront à ces différents acteurs. Certains FNC choisissent d'avoir des normes fiduciaires adaptées à différents types d'opérateurs ou projets. Par exemple, un FNC peut souhaiter avoir, pour un promoteur multilatéral, un ensemble de normes fiduciaires différent de celui d'un promoteur du secteur privé. Il peut aussi souhaiter avoir, pour les grands projets, des normes fiduciaires différentes de celles réservées aux petits projets à faible risque.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA NOTIFICATION ET LA VÉRIFICATION

Certains fonds ont des dispositions "qui conviennent à tout le monde sans ajustements", dans lesquelles un FNC énonce les principes fiduciaires que chaque promoteur doit appliquer à ses opérations. Les normes peuvent être également, strictes ou souples, selon ce qu'il convient. Cependant, les concepteurs du FCN doivent tenir compte du fait que les différents types d'acteurs - les entités gouvernementales, le secteur privé, les entités multilatérales et autres - peuvent avoir différents degrés de souplesse dans l'adoption de ces normes.

Le Fonds d'affectation spéciale Yasuni ITT de l'Equateur

Le fonds utilise le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartites du PNUD (MPTF) comme administrateur. Le Bureau du MPTF reçoit et gère les contributions et distribue les fonds aux entités chargées de la réalisation des projets, tel que prescrit par le comité directeur du fonds. Il remplit également une série d'autres fonctions en matière de communications de données, y compris la consolidation des rapports sur la base de ceux présentés par les entités chargées de la mise en oeuvre, et l'élaboration régulière de rapports financiers par le biais d'une plateforme en ligne (<http://mdtf.undp.org>).

LE GESTIONNAIRE DES DISPOSITIONS FIDUCIAIRES

Habituellement, un administrateur ou un agent administratif gère les transactions d'un FNC et s'assure que les fonds sont collectés et distribués de manière coordonnée et efficace. Pour ce faire, l'administrateur fournit un certain nombre de services de gestion de fonds, y compris la réception des contributions provenant des diverses sources, le déboursement de fonds à chaque entité participante, au nom du comité directeur (ou autre organe de décision), l'investissement des fonds qui ne sont pas encore décaissés, et la présentation de rapports financiers. L'administrateur ne décide pas des projets qui doivent être financés par le FNC. Il conserve les fonds dans un compte et reçoit, du comité directeur, des instructions quant au calendrier et à la destination des déboursements. Souvent, l'administrateur coordonne les contrats et accords juridiques qui sous-tendent les transactions du fonds. Il s'assure que le FNC respecte toutes les normes légales et fiduciaires régissant la collecte et le déboursement des fonds.

Un organisme national ou international peut servir d'administrateur. Pour certains FNC, l'administrateur est une entité de développement national. Par exemple, l'administrateur du Fonds pour l'Amazonie, au Brésil, est la Banque nationale de développement du Brésil (BNDES). La BNDES coordonne les dons et distribue les fonds. D'autres fonds, tels que le Fonds d'investissement pour la REDD + de la Guyane, utilise la Banque mondiale comme administrateur. D'autres encore, tels que le Fonds d'affectation spéciale Yasuni ITT de l'Equateur, utilise le système des Nations Unies (ONU). Surtout, si l'organisme sélectionné comme administrateur remplit d'autres rôles au sein du FNC, comme soutenir la mise en oeuvre, le FNC doit être conçu de manière à veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

Même si l'administrateur est un partenaire de développement externe, les concepteurs du FNC doivent clarifier la relation entre l'administrateur et les institutions financières gouvernementales ou nationales. Un organisme national peut souhaiter s'engager dans la gestion fiduciaire du FNC pour soutenir la prestation financière. Cela peut englober des fonctions de supervision, de renforcement des capacités ou de SNV des fonds.

L'administrateur peut fournir un certain nombre d'autres services administratifs par-delà la collecte et le déboursement de fonds et l'élaboration de la documentation juridique. Ces services peuvent inclure la collecte et la diffusion des données concernant les projets pour lesquels des fonds sont déboursés. Par ailleurs, certains administrateurs jouent un rôle crucial dans la communication des données, en consolidant les rapports d'avancement soumis par les entités chargées de la mise en oeuvre. Ces mises à jour accompagnent les rapports financiers présentés au comité directeur ou autre organe.

Presque tous les administrateurs exigent des honoraires pour leurs services. Les honoraires peuvent varier de 1 à 5% des fonds gérés. Les pays doivent prendre cela en considération au moment d'établir l'accord avec l'administrateur.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités peut être une autre fonction essentielle de la gestion fiduciaire. De nombreux pays commencent par prendre un organisme international comme administrateur, mais prévoient de passer ce rôle à une entité nationale, par la suite. Pour ce faire, il est essentiel que l'administrateur travaille en étroite collaboration avec les institutions nationales pour le renforcement de la gestion des fonds nationaux, de sorte que les pays soient en conformité avec les normes fiduciaires internationales. Ce partenariat étroit permettra de s'assurer d'une transition en douceur d'un administrateur à un autre, et de maintenir un flux financier coordonné et prévisible.

CONSIDERATIONS IMPORTANTES POUR S'ASSURER D'UNE GESTION FIDUCIAIRE SAINES :

1. Comment l'administrateur sera-t-il déterminé ? Une entité gouvernementale peut-elle servir d'administrateur ? Un partenaire de développement externe est-il exigé ?
2. Outre la possibilité de siéger en tant qu'administrateur, de quelle autre façon une institution financière gouvernementale ou nationale pourrait s'engager dans la gestion financière du Fonds ?
3. Quels seront les services fournis par l'administrateur ? (Par exemple, la gestion de fonds, la documentation juridique, l'élaboration des rapports)
4. Comment les conflits d'intérêt entre l'administrateur et les promoteurs des projets, peuvent-ils être évités ?
5. Quelle est la relation entre l'administrateur et les organes directeurs/de mise en œuvre ?
6. Quels seront les honoraires exigés par l'administrateur ?
7. Si la charge d'administrateur passait à un autre agent, par la suite, quelles sont les activités de renforcement des capacités qui devraient être entreprises ?

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE
GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE
GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

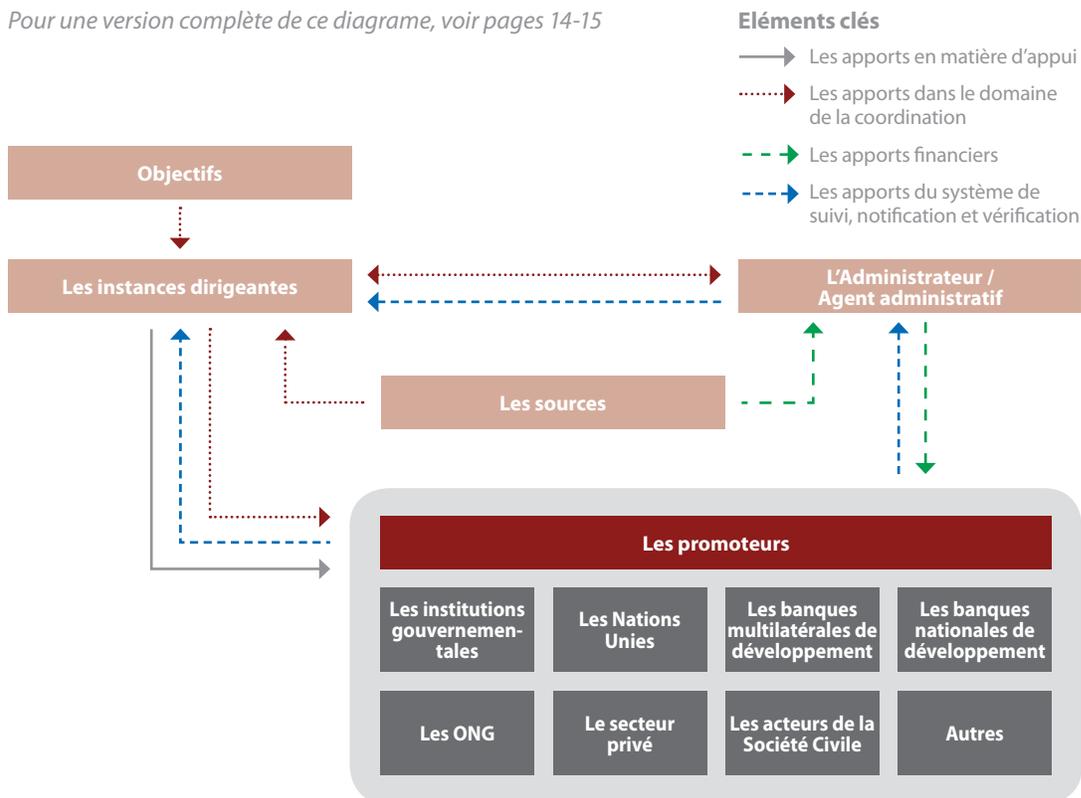
SOUTENIR DES
DISPOSITIONS EFFICACES
POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA
NOTIFICATION ET LA
VERIFICATION

2.6 Décision clé 5 : Soutenir des dispositions de mise en œuvre efficaces

Pour une version complète de ce diagramme, voir pages 14-15



Les dispositions de mise en œuvre - les processus et agents mis en place pour la mise en œuvre du programme de lutte contre le changement climatique - doivent soutenir les objectifs du FNC et être bien alignées sur les autres décisions clés de la conception.

PORTEE DE LA MISE EN ŒUVRE

La détermination des types d'instruments programmatiques – tels que les subventions ou les prêts – qui seront utilisés pour la mise en œuvre des projets, établit la portée de cette dernière. Alors que de nombreux FNC collectent des fonds et les distribuent ensuite sous forme de subventions, d'autres ont diversifié leurs activités en y intégrant l'octroi de prêts à faible coût. Par exemple, le Fonds auto-renouvelable pour l'efficacité énergétique, en Thaïlande, a distribué un pool de fonds publics à des banques privées, lesquelles banques ont ensuite fourni des prêts à faible coût à des projets d'efficacité énergétique. Une fois les prêts remboursés, les fonds sont devenus disponibles pour de nouveaux prêts. Ce remboursement continu du premier cycle de prêt a soutenu l'octroi de nouveaux prêts.

Programme ONU-REDD en République démocratique du Congo (RDC)

En RDC, le programme ONU-REDD accorde des subventions pour aider les pays à mieux interagir avec le système international de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD +). Les activités comprennent la participation et la concertation des parties prenantes, la réflexion et la planification stratégiques nationales, la collecte et l'analyse des données, des dialogues avec les donateurs, la formulation des programmes, la participation dans les instances internationales et la mobilisation des fonds pour la lutte contre le changement climatique et autres fonds pour la protection de l'environnement. ONU-REDD est soutenue par trois institutions des Nations Unies : le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). D'autres parties prenantes internationales sont de proches partenaires, notamment la Banque mondiale, le Forest Carbon Partnership Fund (FCPF) et les principales ONG internationales, telles que la Rainforest Foundation et le Fonds mondial pour la nature.

Il existe plusieurs options pour la détermination des instruments programmatiques, comme les subventions et les prêts, nécessaires à l'octroi des fonds du FNC. Les gouvernements doivent faire le point sur leurs outils juridiques et financiers aux fins de déterminer les types de services pouvant être fournis par le FNC. Le rôle des banques nationales doit être considéré, car la possibilité, pour le FNC, de faire recours aux institutions prêteuses aura des implications pour la gestion financière du Fonds. Pour accorder des prêts, la banque doit répondre aux normes fiduciaires internationales, et des dispositions de partage des risques et des avantages avec le FNC doivent être établies.

LES PROMOTEURS DES PROJETS

La sélection des promoteurs des projets pour un FNC, doit se produire d'une manière systématique et transparente. Dans de nombreux FNC, les promoteurs des projets sont approuvés ou accrédités par le comité directeur et peuvent, dans ce cas, présenter des demandes de financement pour des projets spécifiques. Si les demandes de financement sont approuvées, le comité directeur donne à l'administration l'ordre de débloquer les fonds en faveur de l'entité promotrice.

Utilisant les objectifs du FNC comme guide, un certain nombre d'institutions ou d'organes peuvent servir d'entité d'exécution. Les FNC peuvent préciser que la mise en œuvre doit être réalisée par un ministère ou autre agent gouvernemental, de façon similaire à la manière dont le Fonds d'adaptation permet aux entités accréditées d'accéder directement aux fonds destinés à la mise en œuvre. Parmi d'autres options offertes pour l'exécution des activités, il y a lieu de citer les institutions des Nations Unies, les banques de développement, la société civile ou le secteur privé.

En fonction des objectifs du fonds, la mise en œuvre peut également se faire en utilisant une combinaison d'acteurs, par le biais, par exemple, de partenariats public-privé. De pareilles dispositions soutiennent les objectifs du fonds par l'établissement de systèmes souples permettant de s'assurer de la coordination et de l'efficacité de la mise en œuvre.

Comme pour l'administrateur, les promoteurs des projets exigent des honoraires pour leurs services. Ces honoraires peuvent aller de 5 à 13% des coûts des projets.

ALIGNER LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Avec tous les promoteurs, il est essentiel que le cycle programmatique soit aussi simple que possible, pour éviter d'éventuels cycles de projet "doubles", où le FNC aurait un cycle de projet et les promoteurs, un autre. Les projets doivent être en mesure de se mouvoir à travers le système de manière aussi efficace que possible pour éviter des retards ou des goulots d'étranglement inutiles.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA NOTIFICATION ET LA VÉRIFICATION

En outre, étant donné que nombre de FNC travailleront parallèlement à des fonds internationaux de la lutte contre le changement climatique, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat, ou à d'autres fonds relevant du niveau national ou sous-national, il est important que les modalités de mise en œuvre du FNC soient alignées sur les modalités de mise en œuvre de ces fonds. Cela permettra de réduire les coûts de transaction et devrait contribuer au partage des connaissances, car certains promoteurs opérant dans le cadre du FNC peuvent être également les promoteurs retenus par d'autres fonds.

Il est à noter qu'il arrive, dans certains fonds, que le bénéficiaire du fonds et le promoteur soient des entités distinctes. Certains FNC déboursent les fonds à des organismes gouvernementaux qui sous-traitent la mise en œuvre. Ces systèmes doivent être harmonisés pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre.

CONSIDERATIONS ESSENTIELLES POUR LE SOUTIEN DES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE EFFICACES :

1. Quels types d'instruments programmatiques seront utilisés ? (Par exemple, des subventions, des prêts)
2. Le fonds est-il en mesure de tirer avantage des institutions de crédit pour le soutien de la mise en œuvre ? Qu'est-ce que cela signifie pour la gestion financière et les normes fiduciaires ? Qu'est-ce que cela signifie pour le partage des risques et avantages ?
3. Comment les entités chargées de la mise en œuvre seront-elles déterminées ? Quels sont les critères nécessaires ?
4. Quelle est la relation entre le fonds et les promoteurs des projets ?
5. De quelle manière le fonds s'engagera-t-il avec le secteur privé pour encourager les possibilités d'investissement innovantes ?
6. De quelle façon l'octroi de fonds peut-il être soutenu ?
7. Qui a la charge de la supervision et de la responsabilité juridique de la mise en œuvre ?
8. De quelle manière les modalités de mise en œuvre affecteront-elles ou seront affectées par celles d'autres fonds nationaux et internationaux ?
9. Quels sont les honoraires exigés par les entités promotrices des projets ?

2.7 **Décision clé 6 : Faciliter un système efficace de suivi, de notification et de vérification**

Le système de suivi, notification et vérification (SNV) est une composante essentielle du FNC. Les systèmes de SNV habilitent le FNC à s'assurer de la réalisation de résultats, et à tirer, de la phase de la mise en œuvre, des enseignements qui lui permettront d'affiner et d'améliorer les opérations du FNC.

Le FNC doit avoir des critères d'évaluation et de performance sans ambiguïté. Chaque partie prenante est chargée de fournir des informations sur les activités. Le FNC doit avoir des lignes directrices et des normes claires. Les systèmes d'information publics peuvent souvent aider à la communication des données.

L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS PROGRAMMATIQUES ET FINANCIERS

Deux types de rapports sont nécessaires. Premièrement, les activités mises en œuvre doivent être examinées et des données communiquées sur le résultat de ces activités. Généralement, ce travail est mené de manière ascendante par les promoteurs de projets qui rendent compte des activités à l'un des organes directeurs. Toutefois, dans certains FNC, les organes directeurs peuvent obtenir les données de manière descendante, en visitant les sites des projets, en procédant à des évaluations ou en faisant procéder à des audits.

Dans l'établissement des rapports sur les projets, le processus SNV doit être systématisé au sein du FNC. Des directives et des modèles doivent être établis, de sorte que chaque promoteur établisse ses rapports en utilisant le même ensemble de critères. Les données doivent être collectées par un organe de direction qui peut compiler ces données en vue d'une analyse approfondie et de l'identification des bonnes pratiques. En outre, les arrangements institutionnels, y compris les rôles de l'entité qui conduira les systèmes de SNV et de celle qui se chargera de la compilation des données, doivent être clarifiés.

Deuxièmement, l'état des finances du FNC doit être communiqué par l'administrateur. Souvent l'administrateur soumet cette information au secrétariat ou au comité directeur, de manière régulière. Un FNC peut choisir de surveiller l'état de ses finances par le biais d'une série de rapports réguliers ou en utilisant les outils de suivi financier placés sur le web. Ce suivi en temps réel aide à la transparence et à l'accès à l'information.

ALIGNER LES SYSTEMES DE SNV

Comme les modalités de mise en œuvre, les systèmes de SNV doivent être alignés sur les autres fonds nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique, ainsi que sur tous les besoins, en matière de SNV, des MANA, des PAN et autres mécanismes pertinents. Cela aide le système de SNV du FNC à être rentable et solide et à minimiser le fardeau des promoteurs, en matière d'élaboration des rapports.

Les systèmes de SNV relevant du FNC doivent également être alignés au sein du fonds de manière à garantir que les rôles sont clairs dans les fonctions de supervision et d'audit. L'organe qui a la responsabilité juridique de la mise en œuvre et de la réalisation de résultats doit être déterminé et doit s'assurer que les systèmes de SNV optimisent l'utilisation des systèmes nationaux disponibles.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCUQUER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES DISPOSITIONS EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA NOTIFICATION ET LA VÉRIFICATION

Fonds d'affectation spécial pour l'alliance contre le changement climatique, du Cambodge

Les bénéficiaires soumettent des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre tous les trois mois au Secrétariat du Fonds fiduciaire, qui compile les informations dans un seul rapport. Se basant sur ces données, le chef du Secrétariat du Fonds fiduciaire présente des rapports d'avancement trimestriels. Un rapport annuel résume les progrès accomplis en matière de mise en œuvre durant l'année entière. Un réexamen conjoint du programme est effectué chaque année pour l'évaluation du rapport.

Par ailleurs, certains FNC peuvent utiliser des systèmes de SNV comme moyen d'incitation à la production de résultats. En alignant les systèmes de SNV sur l'efficacité du projet, les FNC peuvent utiliser les informations recueillies comme base pour le financement futur du projet. Par exemple, dans le cas de fonds basés sur le rendement, les projets reçoivent un financement initial, mais l'aide future sera accordée en fonction des résultats obtenus. Ce modèle peut promouvoir la responsabilisation et inciter les bénéficiaires à utiliser les fonds de manière efficace.

RENFORCER LES CAPACITES

De nombreux systèmes de SNV sont nouveaux pour les gouvernements et les promoteurs du projet qui n'ont pas fait partie des précédents systèmes de SNV. Il est important de noter que tous les mécanismes établis de SNV doivent fournir des outils, des méthodologies, une formation et le partage des connaissances, en vue d'aider les pays à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en matière d'élaboration de systèmes de SNV efficaces.

CONSIDERATIONS ESSENTIELLES POUR LA FACILITATION DU SUIVI, DE LA NOTIFICATION ET DE LA VERIFICATION:

1. Le système de SNV du FNC peut-il être basé sur un quelconque système disponible (par exemple, celui de SNV des MANA) ?
2. Quel type de données programmatiques ou financières doit être communiqué ? Quelle fréquence appliquer à la communication des données et à qui les rapports doivent-ils être envoyés ?
3. De quelle manière les résultats des SNV doivent-ils être liés à l'efficacité du projet ? (Par exemple, les options des déboursements en fonction des rendements)
4. Est-ce que des audits seront entrepris ? Par qui ?
5. Qui supervisera l'ensemble du processus de SNV ?
6. Quels types de documents d'orientation sont disponibles ou doivent être créés ? Quelles sont les activités de renforcement des capacités en matière de SNV qui doivent être entreprises ?

2.8 Consolidar les décisions dans un Schéma opérationnel

Pour aider à une conception efficace, transparente et solide du FNC, le PNUD recommande la consolidation des décisions ayant trait à la conception d'un FNC en un Schéma opérationnel, organisé de manière à englober les différentes composantes figurant dans ce guide. Un Schéma opérationnel est un document qui décrit des données essentielles relatives à la conception et à l'opération du fonds, y compris les objectifs, la capitalisation, la gouvernance, la gestion fiduciaire, les modalités d'exécution et les systèmes de SNV. Saisir de cette manière les objectifs et les attributs fonctionnels, peut aider à déterminer clairement le champ de compétence et l'administration du fonds, de sorte qu'il soutienne efficacement les objectifs nationaux. Un exemple annoté de Schéma opérationnel figure au schéma 5.

Bien que de nombreux schémas opérationnels de FNC suivent une structure similaire, les points décisionnels qui y figurent peuvent être adaptés de manière à intégrer les composantes du FNC qui répondent aux besoins et priorités nationaux. En consolidant les décisions de conception sur les composantes du fonds, le Schéma opérationnel aide à décrire le cycle du projet et le mode de communication des données. Il fournit également un moyen de codifier les accords portant sur les honoraires facturés par l'administrateur et les entités chargées de la mise en œuvre, le cas échéant.

Les mémoires de fonctionnement peuvent être utilisés pour faciliter les prises d'engagement avec les parties prenantes durant la phase de conception. En décrivant chaque élément du FNC, le document peut servir de structure de discussion et peut aider les parties prenantes internes et externes à apporter des contributions spécifiques et ciblées.

Les données saisies dans le Schéma opérationnel peuvent également fournir une plate-forme aux accords entre les participants du fonds. Le Schéma opérationnel peut aider à formaliser les relations entre les sources, les organes, les promoteurs et les bénéficiaires du FNC. Il peut aussi décrire les apports financiers, ainsi que les systèmes décisionnels qui façonnent les relations entre les participants du fonds (par exemple, qui doit rendre compte à qui et la manière dont les fonds sont alloués). En codifiant ces données, le Schéma opérationnel détermine et clarifie les rôles, les responsabilités et les attentes de chaque partie du FNC.

D'après l'expérience du PNUD, les mémoires de fonctionnement fournissent un outil simple et méthodique qui peut être utilisé comme plate-forme de discussion et d'accord pendant toute la durée du FNC.

DÉCISION CLÉ 1

FIXER LES OBJECTIFS

DÉCISION CLÉ 2

DETERMINER LE CAPITAL

DÉCISION CLÉ 3

INCULQUER UNE
GOUVERNANCE EFFICACE

DÉCISION CLÉ 4

S'ASSURER D'UNE BONNE
GESTION FIDUCIAIRE

DÉCISION CLÉ 5

SOUTENIR DES
DISPOSITIONS EFFICACES
POUR LA MISE EN ŒUVRE

DÉCISION CLÉ 6

FACILITER LE SUIVI, LA
NOTIFICATION ET LA
VERIFICATION

Graphique 5 : Exemple de tableau opérationnel

Tableau opérationnel du Fonds d'affectation spéciale du Cambodge pour l'alliance contre le changement climatique

Catégorie	Décision clé
<p>Objectifs <i>Définir les objectifs et la gestion d'un fonds établit les bases pour les activités, la portée et le fonctionnement du FCN. Les objectifs doivent clairement définir la manière dont le FNC sera lié aux objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique et à d'autres fonds et initiatives nationaux et internationaux.</i></p>	<p>Le fonds d'affectation spéciale du Cambodge pour l'alliance contre le changement climatique (FASCACC) a été lancé en 2010 comme institution de financement de l'Alliance du Cambodge pour la lutte contre le changement climatique, un programme national visant à soutenir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de préparation et d'atténuation des risques liés au changement climatique. L'Alliance vise à aider directement les communautés vulnérables, en renforçant leur résilience face aux changements climatiques et autres catastrophes naturelles.</p> <p>Les objectifs du FASCACC sont comme suit : soutenir le renforcement des capacités et les interventions prioritaires visant à améliorer la résilience et l'adaptation à long terme au changement climatique, dans les communautés et les écosystèmes vulnérables. Priorité est donnée au soutien de la mise en œuvre du Plan stratégique du Cambodge pour la lutte contre le changement climatique (PSCLCC) et aux initiatives déterminées dans le Programme d'action national d'adaptation ainsi que le Plan national du développement stratégique.</p>
<p>La capitalisation <i>Si l'accent est placé sur une poignée d'avantages, seulement quelques types de sources nationales doivent être assemblés avec des sources internationales. Si les objectifs sont plus vastes, le fonds doit assembler une plus grande variété de sources dont, notamment, des mécanismes innovants.</i></p>	<p>Le FASCACC est capitalisé par des donateurs bilatéraux, y compris l'Union européenne, la Suède et le Danemark, ainsi que par le PNUD.</p>
<p>La Gouvernance <i>Le système de gouvernance veille à la fluidité et à l'efficacité du cycle des projets, pour permettre au fonds d'être rapide, souple et impulsé par les pays. Tout système de gouvernance doit faciliter la prise de décisions efficaces pour l'orientation des ressources vers des actions appropriées qui répondent aux objectifs du fonds. Le tableau opérationnel énonce clairement les rôles de chacune des instances dirigeantes et décrit le processus d'approbation des projets et d'octroi de fonds.</i></p>	<p>Le Comité national pour la lutte contre le changement climatique, dirigé par le Premier ministre en tant que président honoraire, est composé de 20 ministères et institutions. Il coordonne les prises de décision nationales sur le changement climatique et fournit des conseils stratégiques au Comité d'appui au Programme (CAP). Le CAP prend des décisions politiques de haut niveau pour le fonds et procède à l'examen final des demandes de subvention. Le CAP est soutenu par le Secrétariat du FASCACC. Le chef du secrétariat gère les opérations courantes du fonds et une équipe technique interministérielle sur le changement climatique (ETCC) apporte une expertise technique sur les politiques et étudie les demandes de subvention.</p> <p>Les demandes de subventions sont d'abord examinées par le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale, puis par des experts indépendants. Sur la base des conclusions de ces experts, l'ETCC fait des recommandations au CAP. Le CAP procède à l'examen final et autorise les subventions.</p>
<p>La gestion fiduciaire <i>Des dispositions fiduciaires rationnelles constituent le fondement d'une circulation et d'un suivi efficaces des fonds à destination et à partir du FCN. L'administrateur ou l'agent administratif gèrent ces transactions et veillent à ce que les fonds soient collectés et distribués d'une manière coordonnée et efficace.</i></p>	<p>S'agissant là d'un fonds d'affectation spéciale local du PNUD, le PNUD détient les fonds et les distribue aux partenaires de la mise en œuvre pour l'exécution des activités. Il est prévu que ce rôle finira par une passation au gouvernement.</p>
<p>Les modalités d'exécution <i>Il est essentiel que les modalités d'exécution soutiennent les objectifs du FNC et s'alignent bien sur les dispositions régissant la gouvernance et la gestion du fonds. La sélection des entités d'exécution et le processus d'octroi des fonds doivent être clarifiés de sorte que les bénéficiaires puissent recevoir les fonds.</i></p>	<p>La mise en œuvre est entreprise, soit uniquement par des institutions gouvernementales soit en partenariat avec des ONG, des organismes des Nations Unies et des universités.</p> <p>Le FASCACC fournira jusqu'à 300 000 \$ par subvention. Cependant, si une organisation de la société civile est le demandeur et si elle est en partenariat avec une entité gouvernementale, le montant maximum de la subvention sera de 150.000 \$.</p> <p>Le FASCACC fournit un financement intégral ou partiel de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cofinancement de projets nouveaux ou existants ● financement intégral de nouveaux projets ● Financement de nouveaux composants dans les projets existants <p>Un appui technique peut, au besoin, être fourni par les partenaires au développement.</p>
<p>Le suivi, la notification et la vérification <i>Le système de suivi, notification et vérification veille à ce que des résultats soient réalisés. A travers ce système, des enseignements sont tirés du processus de mise en œuvre, et pourraient permettre l'affinement et l'amélioration des opérations du FNC.</i></p>	<p>Les bénéficiaires soumettent des rapports sur l'avancement de la mise en œuvre, tous les trimestres, au Secrétariat du Fonds fiduciaire, qui compile les données qui y figurent en un seul rapport. Le chef du Secrétariat du Fonds fiduciaire fournit des rapports d'avancement trimestriels fondés sur les données communiquées.</p> <p>Un rapport annuel résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre durant l'année. Une évaluation conjointe annuelle du programme se déroule chaque année à travers l'examen du rapport.</p>

Chapitre 3

Les Services consultatifs et de gestion des Fonds d'affectation spéciale, du PNUD

- 3.1 Les fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD
- 3.2 Les fonds fiduciaires multi-donateurs de l'ONU
- 3.3 Les services d'exécution du PNUD apportés aux fonds d'affectation spéciale
- 3.4 Les Services consultatifs du PNUD sur les FNC

3

Le PNUD et les fonds nationaux de lutte contre le changement climatique

Le PNUD a une vaste expérience comme administrateur de fonds d'affectation spéciale et comme prestataire de services d'exécution. Le PNUD gère un grand nombre de fonds nationaux d'affectation spéciale et de fonds fiduciaires thématiques du PNUD, soutient un nombre de plus en plus important de fonds d'affectation spéciale multi-donateurs des Nations Unies et fournit des services d'exécution à de nombreux fonds fiduciaires internationaux pour l'environnement. Fort de cette expérience, le PNUD fournit également aux pays, des services de conseil en matière de création de fonds nationaux pour l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la biodiversité. Le chapitre 3 de ce guide pratique présente un aperçu des activités en cours du PNUD, en tant qu'administrateur de fonds fiduciaires, de chargé de l'administration de Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs des Nations unies (FASMD), de maître d'œuvre et de conseiller technique auprès de Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique.

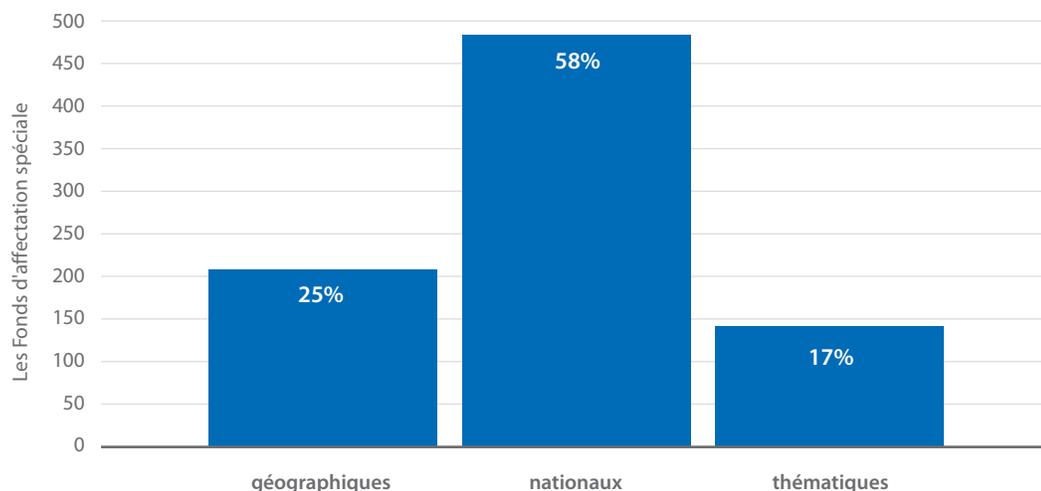
3.1 Les fonds administrés par le PNUD

En tant que réseau des Nations Unies pour le développement, présent dans 176 pays et territoires, le PNUD administre plus de 750 fonds d'affectation spéciale. Ces fonds fiduciaires comprennent :

- **Les fonds d'affectation spéciale** nationaux qui opèrent à un niveau national (par exemple, pour les droits des femmes et des enfants en Ukraine)
- **Les fonds d'affectation spéciale géographiques** qui englobent une région (par exemple, le fonds pour l'encouragement du transfert des connaissances relatives à la préparation aux catastrophes/ réduction des risques dans les Caraïbes), un continent (par exemple, celui pour la gestion intégrée de l'eau en Afrique) ou une sous-région (par exemple, le fonds pour des Micro-projets dans les provinces du Nord-Ouest du Cambodge)
- **Les fonds d'affectation spéciale thématiques** qui traitent d'un problème au niveau mondial (par exemple, le changement climatique, la pauvreté et l'environnement, le VIH/SIDA)

Parmi les fonds fiduciaires administrés par le PNUD de par le monde, 58% sont des fonds d'affectation spéciale nationaux, 25% sont des fonds d'affectation spéciale géographiques, et 17% sont des fonds d'affectation spéciale thématiques (figure 6). Le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec des gouvernements, des institutions gouvernementales nationales et sous-nationales, des comités interministériels et d'autres parties prenantes, pour aider les fonds à s'assurer que les financements qu'ils accordent offrent un système souple et coordonné qui donne des résultats. Le réseau des partenaires du PNUD est vaste et travaille aux côtés des institutions des Nations Unies, des banques de développement, du secteur privé et des organisations de la société civile et, en partenariat avec les pays, les fondations et le secteur privé, et puise des fonds auprès d'une large gamme de donateurs.

Le PNUD soutient les fonds d'affectation spéciale en tant qu'outil précieux pour la facilitation de la coopération Sud-Sud. Les enseignements tirés d'un fonds d'affectation spéciale peuvent s'appliquer aux autres ; le PNUD veille à l'échange d'expériences au sein et entre les pays. Le partage des connaissances et les dialogues sur les politiques aident à l'élaboration et à la réalisation des programmes, et sont des éléments clés du travail du PNUD dans l'administration des fonds d'affectation spéciale.

Graphique 6 : Les fonds gérés par le PNUD

Source : Flynn (2011).

3.2 Les fonds d'affectation spéciale multi-donateurs

Le portefeuille du PNUD comprend plus de 5 milliards de dollars dans plus de 45 fonds d'affectation multi-donateurs (FASMD) nationaux et mondiaux, et plus de 25 programmes conjoints (PC), administrés par une unité spécialisée du Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires (FASMP) du PNUD. Les FASMD et les PC sont des outils importants pour le soutien de pays particuliers et/ou de priorités stratégiques au niveau mondial, qui peuvent être définis dans les plans nationaux, dans le Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (CNUAD) et dans l'initiative Unis dans l'action des Nations Unies. Ces fonds appuient les travaux pilotes soutenus par l'ONU dans plus de 80 pays, avec des contributions en provenance de plus de 60 bailleurs de fonds et partenaires au développement. Ils soutiennent un large éventail d'objectifs, allant de mesures de transition et de reconstruction à des questions de développement et d'environnement.

Les FASMD et les PC de l'ONU sont des fonds basés à l'ONU, qui répondent à des besoins sur le terrain, déterminés par les partenaires gouvernementaux concernés et l'équipe de pays du système des Nations Unies. Une fois le fonds créé, il permet au système des Nations Unies de déployer rapidement des capacités techniques, opérationnelles et administratives et d'approuver et de mettre en œuvre des projets et programmes. Les FASMD sont établis selon les indications fournies dans la *Note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD) sur l'établissement, la gestion et la clôture des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs* et comptent généralement sur des entités de l'ONU pour la mise en œuvre des projets et programmes.

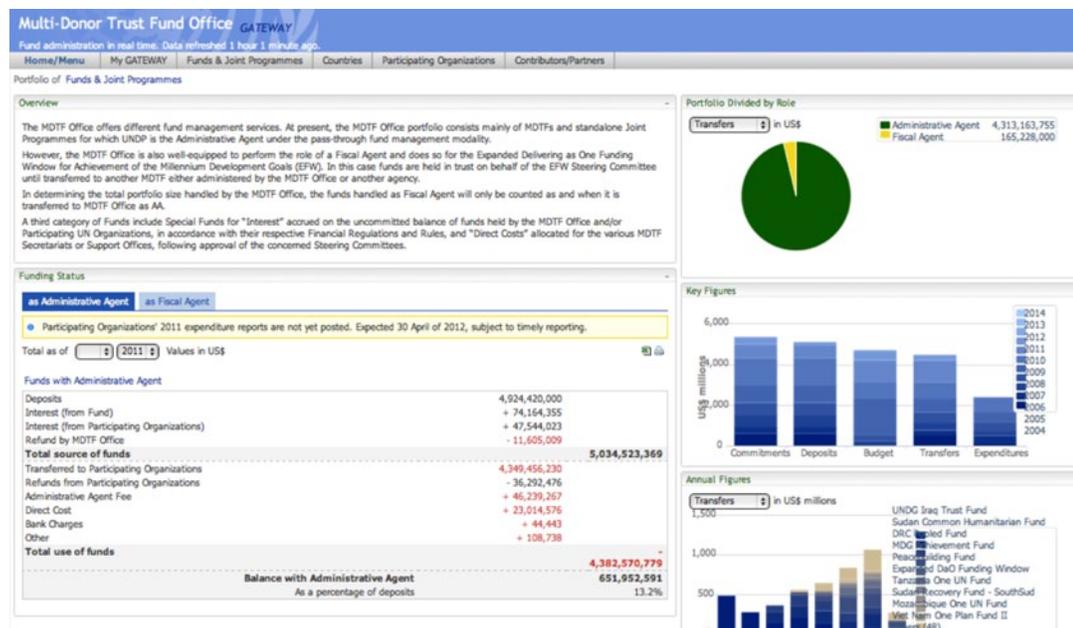
Les FASMD sont régies par des comités directeurs du FASMD, qui, au niveau des pays, sont normalement co-présidés par le Coordonnateur résident et le gouvernement national, et comprennent les institutions de l'ONU participantes et, souvent, des donateurs et d'autres parties prenantes. Un exemple, le GNUD du Fonds d'affectation spéciale de l'Irak, a reçu plus de 1,4 milliard de dollars de contributions de la part de 26 donateurs, provenant à la fois de pays industrialisés et de pays en développement. Il a apporté son appui à 212 projets depuis 2004, et a produit des résultats à travers 16 promoteurs, dans huit secteurs thématiques. Un autre type de fonds, le Fonds pour la réalisation des OMD, dispose de 700 millions de dollars et œuvre dans plus de 50 pays.

Bien que différents en termes de taille et de structure, chacun des fonds soutient l'appropriation nationale et le renforcement des capacités. En outre, le PNUD appuie les partenaires des Nations Unies et d'autres partenariats en offrant des services de gestion de fonds qui renforcent la cohérence, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies. En fournissant aux FASMD un cadre transparent et responsable, le PNUD encourage la coordination entre les institutions des Nations Unies pour une réalisation efficace des résultats.

Le PNUD a également des systèmes en place pour aider les pays à gérer les fonds d'affectation spéciale, à mesure qu'ils évoluent et grandissent. Par exemple, le Fonds du Programme mondial de l'ONU-REDD aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts. Le programme a démarré en 2008 avec 12 millions de dollars provenant d'un bailleur de fonds unique. Quatre ans plus tard, seulement, il s'est étendu pour devenir un fonds de 97 millions de dollars financé par quatre bailleurs de fonds. Le PNUD a été en mesure d'aider le Fonds dans le cheminement vers cette croissance spectaculaire par la gestion des contributions et l'obtention du financement initial qui a permis l'attraction d'investissements accrus.

Le PNUD apporte son appui aux systèmes de SNV des fonds, à travers un portail basé sur le Web et consacré à l'élaboration de rapports, qui offre une divulgation et une visibilité publique complète à tous les partenaires. Les données relatives aux contributions des donateurs, aux transferts et dépenses, aux projets et activités approuvés, aux examens et évaluations externes, aux avis et publications officiels, figurent toutes sur un site accessible sous différents formats d'information. Ces informations présentent les données concernant les projets, les bénéficiaires et les montants globaux versés aux FASMD, et suivent la mise en œuvre des activités connexes et les résultats obtenus. De manière conforme à l'engagement du PNUD en matière de transparence, ces données sont affichées en temps réel sur le Portail du bureau des FASMP, en provenance directe du système comptable du PNUD (voir schéma 7).

Schéma 7 : Portail du Bureau du fonds d'affectation spéciale multipartenaires



3.3 Les services d'exécution du PNUD apportés aux fonds

Le PNUD est l'organisme d'exécution de quelques-uns des plus grands fonds d'affectation spéciale pour l'environnement dans le monde dont, notamment, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral, le Fonds d'affectation spéciale pour le climat, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds pour l'adaptation. L'institution aide actuellement à la mise en œuvre d'un portefeuille, à hauteur de 8 milliards de dollars, de 1000 projets de lutte contre le changement climatique et de gestion des écosystèmes. En tant qu'organisme d'exécution, le PNUD fournit une assistance technique et financière à des projets menés dans tous les domaines thématiques - notamment l'atténuation, l'adaptation, la technologie, la finance et la REDD - et aide les pays à mettre en place les systèmes qui favorisent un développement à faibles émissions de GES et résistant au changement climatique.

Le PNUD fournit également un soutien à la mise en œuvre de projets relevant d'une variété de fonds bilatéraux. Par exemple, dans le cadre du Programme pour l'adaptation en Afrique, qui dispose de 92 millions de dollars, le PNUD appuie 20 pays dans la mise en place de mesures exhaustives intégrées d'adaptation au changement climatique et dans l'élaboration de plans de résilience à l'impact du changement climatique. Le programme veille à ce que les processus de développement nationaux pèsent les risques posés et les opportunités offertes par le changement climatique en vue de garantir les acquis du développement. Le PNUD aide les pays à créer un environnement favorable et à renforcer les capacités nécessaires à la conception, au financement, à la mise en œuvre et au suivi de politiques et plans d'adaptation rentables à long terme.

3.4 Services consultatifs du PNUD sur les fonds nationaux de lutte contre le changement climatique

S'appuyant sur son expérience en tant qu'administrateur de fonds d'affectation spéciale et de prestataire de services d'exécution à des fonds fiduciaires mondiaux, régionaux, nationaux et thématiques, le PNUD fournit aux gouvernements des services de conseil en matière de création et d'opération de fonds nationaux pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Les services consultatifs du PNUD comprennent l'appui dans les domaines suivant :

- la conception du FNC
- la capitalisation
- l'agence fiduciaire ou l'administrateur
- le renforcement des capacités
- la mise en œuvre

Conception du FNC — Le PNUD aide les pays à élaborer et à codifier les orientations opérationnelles permettant de garantir une livraison rationalisée des fonds. Utilisant l'approche multipartite mentionnée au chapitre 2, le PNUD aide les pays à élaborer des mémoires de fonctionnement détaillés qui regroupent les décisions découlant du processus de conception. De cette manière, les fonds peuvent fournir des financements souples, coordonnés et prévisibles pour la réalisation des priorités nationales en matière de développement durable.

Concevoir le fonds en fonction des priorités et circonstances d'un pays, est un élément central de l'approche du PNUD. Les objectifs d'un fonds, par exemple, doivent être alignés sur les objectifs nationaux retenus en matière de lutte contre le changement climatique, sur les plans de développement à court, moyen et long termes, sur les capacités en matière de gestion et de fourniture de financements climat et sur d'autres considérations d'ordre économique et politique. Dans les cas où les pays ne disposent pas d'une stratégie de lutte contre le changement climatique, ou si la stratégie disponible est dépassée, le PNUD dispose d'outils et de directives pouvant aider les pays à élaborer des feuilles de route stratégiques et programmatiques complètes pour la réalisation d'un développement durable à faibles émissions de GES et résistant au changement climatique.

Garantir la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de conception est un élément important du processus de conception d'un fonds national. L'approche du PNUD, fondée sur le Schéma opérationnel, regroupe les contributions des parties prenantes, de sorte que le fonds national soit axé, de manière aussi efficace que possible, sur les priorités nationales. Alors que les questions posées dans un Schéma opérationnel sont universelles - les objectifs, la capitalisation, la gouvernance, les dispositions fiduciaires, les modalités de mise en œuvre et les systèmes de SNV - le PNUD veille à ce que les réponses rendent bien compte des priorités et circonstances particulières du pays.

Le PNUD a créé des équipes de conseillers techniques aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que des unités administratives et fiduciaires, pour aider les pays tout au long du processus de conception et de réalisation du projet. Pour plus de détails sur l'équipe d'appui du PNUD, voir www.undp.org/climatechange.

La capitalisation — La mobilisation des ressources est une partie essentielle du processus de conception d'un fonds national. Le PNUD aide les pays à établir des cadres réglementaires pour l'identification et la collecte des ressources. Cela comprend les sources de financement publiques, privées, multilatérales et bilatérales.

D'après l'expérience du PNUD, il est impératif que le financement des projets de lutte contre le changement climatique soit utilisé de manière catalytique, en s'appuyant sur des sources de financement accessibles, pour stimuler des investissements supplémentaires dans de tels projets. Le financement indispensable au soutien de l'action contre le changement climatique est immense et un FNC doit être en mesure de mobiliser et de combiner des sources multiples pour en tirer un maximum d'avantages. Par exemple, un FNC peut utiliser des fonds publics pour créer des environnements favorables à l'investissement et pour éliminer les obstacles posés aux investissements nationaux et étrangers. De cette façon, les fonds publics peuvent ne pas être mobilisés uniquement pour l'attraction de l'investissement privé dans les projets, et le FNC jette les bases nécessaires à l'investissement privé.

Le PNUD dispose d'un certain nombre de dispositifs, d'outils et de plates-formes pour aider les pays à mettre en place des systèmes de capitalisation aptes à attirer et à gérer de nouvelles sources de financement. Un programme, le Fonds carbone pour les OMD, travaille de concert avec des banques commerciales pour fournir au secteur privé des pays en développement, un lien direct avec les marchés du carbone. Un autre programme, le Renforcement des capacités des décideurs à faire face au changement climatique, aide des pays à mener des analyses des apports financiers et investissements aux fins d'obtenir une image précise des types de financement nécessaires à la réalisation de leurs objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

Depuis 2006, le PNUD en tant qu'agent fiduciaire/administrateur a fourni des services d'appui à 45 fonds fiduciaires multi-donateurs et programmes conjoints, dans 80 pays, moyennant des contributions provenant de 60 contributeurs/partenaires du développement. Le PNUD fournit un mécanisme de financement souple et coordonné pour le financement direct des priorités convenues. Tous les fonds sont gérés à l'aide de normes fiduciaires internationalement agréées et en conformité avec la Déclaration de Paris et du programme d'action de l'efficacité de l'aide, aux fins de faciliter un financement prévisible et la réalisation des priorités nationales.

Le PNUD aide aussi les pays à envisager l'utilisation de sources de financement innovantes. L'établissement d'une taxe applicable à des secteurs spécifiques, par exemple, peut exiger un certain nombre de cadres réglementaires et financiers. Le PNUD aide les pays à explorer ces options.

L'agence fiduciaire ou l'administrateur — En tant qu'agent fiduciaire/administrateur, le PNUD fournit des services de gestion de fonds transparents et responsables, propres à renforcer la cohérence et l'efficacité. Le PNUD fournit une gamme complète de services financiers, y compris la réception des contributions provenant des diverses sources, l'administration des fonds reçus, les déboursements de fonds à chaque organisme de mise en œuvre conformément aux objectifs et orientations du fonds, la consolidation des états et rapports, et la présentation des rapports finaux.

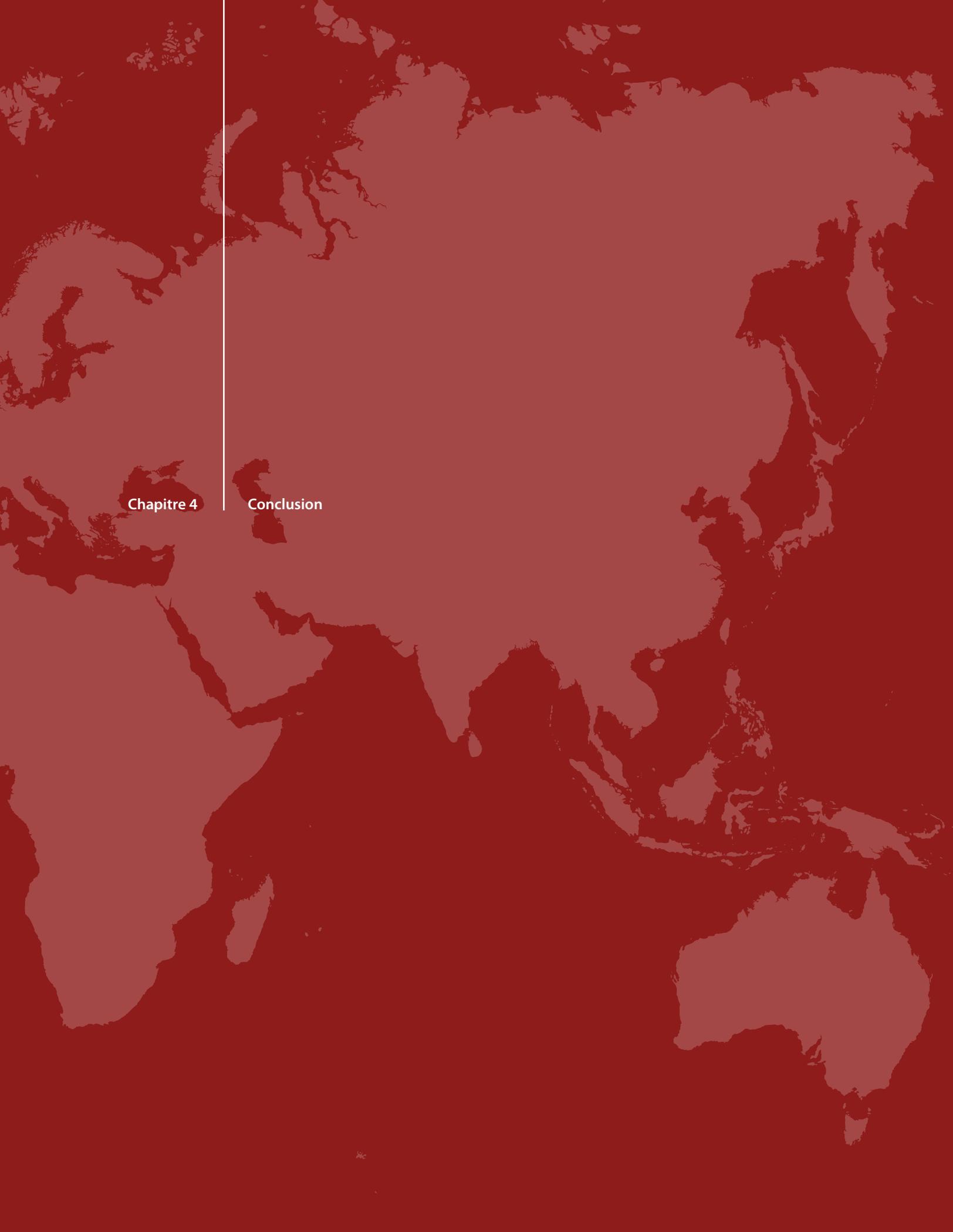
Le PNUD fournit un "guichet unique" à l'ensemble des activités financières et juridiques du FNC. Les documents juridiques, tels que les accords de partenariat, les protocoles d'accord et autres ententes qui codifient les partenariats et les relations avec les parties prenantes, peuvent être conservés par le PNUD. Par ailleurs, les contributeurs, les organes directeurs, les promoteurs et les bénéficiaires des projets peuvent trouver les données concernant la collecte, la gestion et le décaissement des fonds, auprès d'une source unique. Cela aide à la transparence, à l'efficacité et à l'obligation de rendre compte.

Lorsqu'il agit en qualité d'agent fiduciaire/ administrateur, le PNUD ne débourse les fonds que sur instruction des organes directeurs. L'agent fiduciaire/ administrateur ne prend, à aucun moment, des décisions de financement ou de mise en œuvre.

Le renforcement des capacités — en tant qu'institution de renforcement des capacités, le PNUD veille à ce que le fonds national renforce les capacités des organes directeurs, promoteurs, bénéficiaires et autres parties prenantes, améliorant leur aptitude à gérer les opérations du fonds et à soutenir la réalisation des projets. Cela favorise l'appropriation des projets par les pays et permet de garantir l'alignement total des opérations du fonds sur les priorités nationales.

Ceci est particulièrement important au moment où les pays s'engagent dans la mise en œuvre nationale et dans "l'accès direct" au financement climat. Les services fournis au FNC, par le PNUD, renforcent l'aptitude de ces institutions à collecter, combiner, coordonner et rendre compte des financements destinées à la lutte contre le changement climatique, en les aidant à s'aligner sur les normes fiduciaires internationales. Par le biais des FNC, les pays peuvent mettre en place des systèmes nationaux qui les rendent plus aptes à la gestion des programmes de lutte contre le changement climatique et au respect des normes nécessaires à la mise en œuvre nationale dans le cadre du Fonds d'adaptation et autres sources.

La mise en œuvre — comme indiqué ci-dessus, le PNUD fournit également des services d'exécution aux niveaux national, régional et mondial, et peut appuyer la mise en œuvre des programmes des FNC, à différents titres. Le PNUD dispose de systèmes pour la gestion de son rôle d'agent fiduciaire/ administrateur outre son rôle de promoteur de projets de lutte contre le changement climatique. Aux fins d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou supposé entre ses rôles de gestion des fonds et d'exécution de programmes, le PNUD a cloisonné ses fonctions administratives et programmatiques. Cela aide le gouvernement à gérer lui-même l'initiative et aide à définir clairement les rôles pour un soutien efficace des fonds en vue de la réalisation des résultats sur le terrain.



Chapitre 4

Conclusion

4

Conclusion

Les pays ont à leur disposition d'immenses possibilités d'utiliser le financement destiné à la lutte contre le changement climatique – il existe aujourd'hui plus de sources de financement que jamais pour aider les pays à réaliser leurs objectifs en matière de lutte contre le changement climatique. Toutefois, pour que ce financement accru puisse atteindre des résultats réels, les pays doivent être équipés de manière à pouvoir, de façon efficace, y accéder et canaliser les fonds vers leurs priorités en matière de lutte contre le changement climatique et de développement. Il est essentiel que l'augmentation du nombre de sources de financement soit assortie d'un accroissement de l'aptitude d'un pays à collecter, combiner, coordonner et rendre compte de l'utilisation des fonds.

Comme le montre ce guide, le Fonds national de lutte contre le changement climatique est un outil utile qui peut aider les pays à optimiser leur accès au financement et la gestion du financement destiné à la lutte contre le changement climatique. Les FNC appartiennent et sont gérés au niveau national, de sorte qu'un pays peut collecter les sources qui lui conviennent, les combiner, les mettre en œuvre d'une manière qui lui permet de réaliser ses priorités, de mettre en place un système approprié au plan national et de rendre compte des résultats de son activité. Les FNC permettent aux pays de gérer eux-mêmes la transformation de leurs économies et de réaliser un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique.

L'expérience du PNUD en matière d'administration de plus de 750 fonds d'affectation spéciale aux niveaux national, régional et mondial, et de 40 fonds fiduciaires multi-donateurs de par le monde, montre qu'il existe un ensemble de décisions clés que les pays doivent prendre en considération dans le cadre du processus de conception et de création d'un FNC :

- Déterminer les objectifs
- Déterminer la capitalisation
- Garantir une gouvernance efficace
- Garantir une gestion fiduciaire saine
- Appuyer des mécanismes d'application efficaces
- Faciliter le processus de suivi, notification et vérification

Une fois les décisions clés prises, un pays devra déterminer les éléments constitutifs de son FNC. Ces composantes constitueront la structure qui aidera à canaliser les ressources vers les priorités du pays en matière de changement climatique et de développement. Un FNC soigneusement pensé et bien conçu s'assurera de la mise en place de systèmes pour la facilitation des apports financiers et du processus de suivi, notification et vérification. En outre, le soutien et la coordination doivent être les principales caractéristiques de l'ensemble des composantes d'un FNC, pour s'assurer qu'un processus décisionnel efficace appuie la mise en œuvre des projets et des programmes destinés à la réalisation des objectifs du FNC.

Les FNC ne conviennent pas à tout le monde sans ajustement. Chaque FNC doit être adapté aux priorités des pays et à leurs réalités. Ils doivent être fermement enracinés dans, et alignés sur les stratégies, systèmes, initiatives et autres cadres nationaux liés à la lutte contre le changement climatique. Les FNC doivent également définir la relation du fonds avec d'autres fonds et programmes mondiaux, de sorte qu'ils puissent faire le meilleur usage des ressources disponibles en évitant la duplication des efforts.

Selon l'expérience du PNUD, l'utilisation d'un Schéma opérationnel contribue à la détermination de la conception et du fonctionnement du FNC par la saisie des principales considérations de chacune de ses composantes. En tant que document présentant les éléments d'information essentiels sur les opérations et portée du fonds, le Schéma opérationnel aide à une conception efficace, transparente et solide du FNC. Les questions posées par une feuille de modalités ont un caractère universel, mais les réponses seront propres à chaque pays.

L'engagement des parties prenantes est un élément essentiel pour la conception et la mise en place des FNC. Le gouvernement, la société civile, les universitaires, les Nations Unies, les banques de développement, le secteur privé et autres parties prenantes peuvent apporter des contributions spécifiques et ciblées, de sorte à permettre au FNC de fonctionner de manière aussi efficace que possible. Les schémas opérationnels sont également utiles à cet effet - ils peuvent fournir une structure pour l'engagement des parties prenantes, garantissant que toutes les voix seront entendues et que les rôles, les responsabilités et les attentes seront clairement définis.

Le renforcement des capacités est également un élément clé de tout FNC. Le FNC doit appuyer le renforcement continu des capacités des membres des organes directeurs, des promoteurs, de l'administrateur et autres parties prenantes afin qu'il puisse atteindre les résultats escomptés et poursuivre le développement de systèmes solides qui répondent aux priorités du pays en matière de lutte contre le changement climatique. Le renforcement des capacités est particulièrement important, car davantage de fonds mondiaux offrent aujourd'hui aux pays, des possibilités d'accès direct à des financements. Les pays peuvent utiliser les FNC pour renforcer les institutions nationales et pour s'aligner sur les normes fiduciaires internationales de manière à pouvoir répondre aux critères exigés par ces fonds.

Dans ce guide, un certain nombre de FNC existants sont présentés. Il est important de tirer profit de leur expérience et de s'appuyer sur les enseignements tirés des processus de leur conception et de leur création. L'un des principaux enseignements applicables à tout pays engagé dans la conception de son FNC, est de se faire une idée bien claire sur ce que son FNC doit accomplir. Les pays doivent déterminer, de façon réaliste, leurs besoins : dans certains cas, le FNC doit avoir une taille importante et attirer de nombreux types de sources de financement ; dans d'autres, une approche plus ciblée du FNC sera nécessaire pour se concentrer sur une priorité cruciale pour le pays. Le FNC ciblé peut être capitalisé par un nombre limité de sources de financement, afin de diminuer les coûts administratifs et d'exploitation.

Les FNC aident les pays à gérer les financements destinés à la lutte contre le changement climatique et à réaliser leurs objectifs de développement durable. En créant un FNC, un pays met en place un système qui lui permet, de manière efficace, de collecter, combiner, coordonner et rendre compte de l'utilisation de financement destiné à la lutte contre le changement climatique, et qui l'aide à tirer profit de l'augmentation du nombre de sources de financement disponibles pour ce domaine. De cette façon, les FNC aident les pays à gérer, de manière catalytique, les financements destinés à la lutte contre le changement climatique, et à mettre en place un système apte à appuyer la réalisation d'un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique, aujourd'hui et à l'avenir.





Chapitre 5

Echantillons de plans directeurs de 5 fonds nationaux de lutte contre le changement climatique

- Fonds national de lutte contre le changement climatique de l'Indonésie
- Fonds du Bangladesh pour la résilience au changement climatique
- Fonds MDP de la Chine
- Fonds fiduciaire Yasuni ITT de l'Equateur
- Fonds national de lutte contre le changement climatique du Brésil

Fonds d'affectation spéciale de lutte contre le changement climatique, de l'Indonésie

Catégorie	Décisions clés
Les objectifs	<p>Le Fonds d'affectation spéciale de lutte contre le changement climatique de l'Indonésie (FASCI) fait partie intégrante de l'engagement du gouvernement de l'Indonésie en faveur de la mise en œuvre des Engagements de Jakarta en vue de renforcer l'appropriation nationale et d'améliorer la coordination de l'aide dans le cadre de la riposte au changement climatique.</p> <p>Les objectifs du FASCI sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Atteindre les objectifs de l'Indonésie, à savoir une économie à faible émission de carbone et à plus grande résistance aux changements climatiques 2. Permettre au gouvernement d'accroître l'efficacité et l'impact de son leadership et de sa gestion, dans le traitement des problèmes liés au changement climatique <p>En outre, afin de renforcer l'appropriation nationale, toutes les interventions d'aide extérieure comprendront des activités de renforcement des capacités en vue de garantir la durabilité des opérations futures du FASCI, sans compter sur l'aide internationale.</p>
La capitalisation	<p>Le FASCI est constitué de deux fonds. Le "Fonds pour l'innovation", qui est déjà opérationnel, oriente les subventions directes bilatérales et multilatérales provenant des partenaires du développement et d'autres contributeurs, vers des activités qui fournissent des avantages économiques et sociaux indirects et n'accorde aucune ristourne financière directe aux participants. Le "Fonds pour la transformation", qui sera géré en étroite coordination avec le ministère des finances, prévoit d'utiliser les sources de financement, telles que les fonds nationaux, les prêts et les différents types d'investissements qui génèrent des revenus financiers directs et soutiennent la mobilisation d'investissements, dans un développement économique à faible intensité de carbone et résistant au changement climatique.</p> <p>Le financement initial sera fourni par des budgets et subventions du secteur public, mais il est prévu qu'à l'avenir la plupart des fonds proviendront du secteur privé. Les ressources du FASCI peuvent être combinées avec des ressources provenant du gouvernement, des organisations multilatérales, du secteur privé et de la société civile. Le FASCI est aussi en train de demander son accréditation comme Entité nationale d'exécution, de manière à bénéficier de l'accès direct au financement dans le cadre du Fonds d'adaptation.</p>
La Gouvernance	<p>Le Comité directeur donne des directives politiques et opérationnelles pour la gestion, le suivi et l'évaluation. Le Comité directeur est chargé de la formulation de recommandations pour les politiques stratégiques générales devant être adoptées par le fonds, et de la détermination des domaines prioritaires à financer par le FASCI, y compris du processus d'approbation des financements à des propositions de projets spécifiques. Outre les représentants des gouvernements nationaux, des partenaires au développement, des ONG et des membres de la société civile font partie du comité directeur du FASCI. Le Comité directeur peut aussi comprendre, dans le futur, des représentants des collectivités locales. Au stade actuel, le Comité directeur ne comprend pas de ministères de tutelle afin d'éviter les conflits d'intérêts (les ministères approuvent leurs propres projets).</p> <p>Le comité technique évalue les propositions de projet sur base de l'éligibilité, la faisabilité, la durabilité et l'impact sur l'environnement, sur la société et sur l'économie. En outre, il a le mandat d'élaborer des rapports d'évaluation, qui comprendront des recommandations pour l'approbation ou le rejet des propositions de projets. Le comité technique est composé principalement des ministères de tutelle, et fournit également une assistance technique au Comité directeur.</p> <p>Le Secrétariat gère les activités quotidiennes du FASCI et apporte son appui au Comité directeur et au Comité technique. Il se compose de membres ayant des compétences techniques, administratives et financières.</p> <p>Les propositions de subvention sont reçues par le Secrétariat qui s'assure que la documentation est complète. Le Comité technique examine chaque proposition et élabore un rapport d'évaluation qui est présenté avec la proposition de projet au Comité directeur. Le comité directeur approuve ou rejette la proposition. Cependant, à l'avenir, le comité directeur pourrait remplir un rôle plus stratégique en communiquant au comité technique, ses orientations concernant les domaines d'investissement de base. Dans lequel cas, le Comité technique sera en mesure de sélectionner et/ou d'élaborer des projets en conformité avec les priorités du Comité directeur.</p>
La gestion fiduciaire	<p>Le PNUD agit en tant que gestionnaire intérimaire des fonds du FASCI et appuie le renforcement des capacités de manière à ce qu'une entité nationale puisse prendre en charge cette responsabilité. Un administrateur national sera déterminé par le biais d'un processus concurrentiel ouvert. L'entité nationale doit être enregistrée en Indonésie ; être une institution crédible, compétente et reconnue au niveau national ; avoir prouvé ses capacités en matière de gestion financière ; et disposer de capacités appropriées en matière de ressources humaines. Le transfert progressif des rôles et des responsabilités du PNUD sera mené en étroite coordination avec le gouvernement, à partir de la phase de planification.</p>
Les modalités d'exécution	<p>Le FASCI dispose de trois guichets de financement prioritaires : l'énergie et l'efficacité énergétique, la gestion durable des forêts et des tourbières, et la résilience.</p> <p>Au début, les ministères sectoriels peuvent présenter des demandes de financement. Plus tard, les collectivités locales, les ONG et les universités le pourront aussi, ainsi que les entreprises privées, par le biais d'un partenariat public-privé. Enfin, le secteur privé sera en mesure d'accéder directement au Fonds pour la transformation.</p>
Le suivi, la notification et la vérification	<p>Une fois par an, le Secrétariat organise des missions de suivi et d'évaluation des projets. Des rapports sont élaborés sur l'état d'avancement des projets et présentés aux organes directeurs. Le FASCI sera soumis à un audit annuel qui sera présenté au Comité directeur.</p>
Site web	<p>http://www.icctf.or.id</p>

Le Fonds de résilience pour le changement climatique, du Bangladesh

Catégorie	Décisions clés
Les objectifs	Le Fonds de résilience pour le changement climatique, du Bangladesh (FBRCC) a été créé en 2010. Il est lié à la stratégie et plan d'action du Bangladesh sur le changement climatique (SPABRCC) pour la période 2009-2018. Il vise à aider les communautés vulnérables à s'adapter à une plus grande incertitude climatique et à l'évolution des conditions agricoles.
La capitalisation	Le FBRCC est créé pour recevoir des contributions publiques nationales, bilatérales et multilatérales. Les donateurs actuels sont le Danemark, la Suède, l'Union européenne et le Royaume-Uni.
La Gouvernance	<p>Le fonds a une structure de gouvernance qui se compose d'un conseil d'administration et d'un Comité de gestion, qui sont tous deux présidés par le gouvernement et des représentants des ministères, des partenaires du développement, de la société civile et l'administrateur. Les deux instances veillent à la cohérence de la politique générale et du processus de prise de décision. Plus précisément, le Conseil d'administration donne ses orientations sur les questions de haut niveau, comme la détermination des objectifs stratégiques et les questions de gestion, l'alignement du FBRCC sur les SPABRCC, l'établissement des critères régissant les subventions, l'évaluation des résultats et la fourniture d'un appui aux campagnes d'information et de mobilisation. Le comité de gestion examine et approuve le manuel du FBRCC, établit le programme de travail et l'allocation budgétaire, étudie les demandes de subvention et examine et approuve les procès-verbaux établis par le fonds.</p> <p>Un secrétariat du FBRCCR a été créé au sein du ministère de l'environnement et des forêts pour soutenir le conseil d'administration et le comité de gestion et pour gérer les opérations courantes.</p> <p>Un groupe d'experts fournit au Secrétariat et au Comité de gestion des conseils et appuis spécifiques à court terme (et au conseil d'administration, si ce dernier le souhaite), sur l'ensemble des aspects techniques, y compris l'examen des propositions. Le Groupe d'experts peut également fournir une expertise sectorielle sur les questions techniques, partager les bonnes pratiques internationales pertinentes et fournir, au besoin, des avis aux organes directeurs.</p> <p>Les propositions de projets sont soumises par les ministères au Comité de gestion. Le Comité de gestion examine les propositions pour s'assurer qu'elles sont conformes aux SPABRCC et qu'elles ne font pas double emploi avec le travail d'autres ministères. En parallèle, le gestionnaire fiduciaire, la Banque mondiale, élabore une note de concept pour examen interne. L'équipe de la Banque mondiale évalue de manière indépendante les plans de viabilité technique, économique, financière, institutionnelle, environnementale et sociale du projet. Les documents sont soumis au Conseil d'administration et une mission d'évaluation de la subvention est entreprise. La Banque mondiale prépare un dossier de négociations – comprenant le document évaluatif du projet, le projet de convention de la subvention et une lettre d'invitation à la négociation - pour examen et approbation par le Directeur du bureau résident de la Banque mondiale au Bangladesh. Le Conseil d'administration approuve le dossier de négociation de l'accord de subvention.</p>
La gestion fiduciaire	La Banque mondiale agit comme administrateur intérimaire. Le Conseil d'administration est en train de planifier le transfert des responsabilités de gestion fiduciaire au gouvernement.
Les modalités d'exécution	Les ministères de tutelle auront la charge de la mise en œuvre, avec un appui technique fourni par la Banque mondiale. Environ 10% des fonds seront orientés vers les ONG et la société civile pour soutenir la mise en place, pour les communautés de base, de mécanismes permettant l'accroissement de leur résilience. La part des ONG et de la société civile dans la mise en œuvre sera gérée par la Fondation Palli Karma-Sahayak, une institution de micro-financements créée par le gouvernement en 1990.
Le suivi, la notification et la vérification	Les évaluations de référence, de mi-parcours et annuelles des résultats sont basées sur des indicateurs convenus.

Le Fonds MDP de la Chine

Catégorie	Décisions clés
Les objectifs	Le Fonds MDP de la Chine a été établi par le ministère des finances et la Commission Nationale du développement et de la réforme (CNDR) comme mécanisme de financement innovant pour le soutien du Programme national de lutte contre le changement climatique et pour la promotion de la coopération internationale. Il collecte, gère et exploite la part nationale du produit des projets MDP, canalise les ressources vers les initiatives de lutte contre le changement climatique, et favorise le développement économique et social durable.
La capitalisation	Les ressources proviennent des recettes générées par les projets MDP en Chine, des bénéfices tirés des opérations menées dans le cadre du MDP, des subventions et autres types d'aides accordés par les banques de développement multilatérales et les institutions internationales.
La Gouvernance	<p>Le fonds est dirigé par un conseil d'administration et géré par le Centre de gestion du Fonds MDP. Le conseil est composé de représentants de la CNDR, du ministère des finances, du ministère des affaires étrangères, du ministère de la science et de la technologie, du ministère de la protection de l'environnement, du ministère de l'agriculture et de l'administration météorologique de Chine. Le conseil examine les règles de gestion, la planification stratégique, les demandes de subventions et d'investissements, le budget et la comptabilité annuels.</p> <p>Le Centre de gestion du Fonds MDP, affilié au ministère des Finances, est chargé de la collecte, gestion et exploitation des fonds. Plus précisément, le Centre de gestion élabore les règles et règlements qui régissent le fonctionnement du fonds, collecte et gère les fonds, effectue les activités d'investissement et de gestion du patrimoine, élabore et exécute le budget et la comptabilité annuels, supervise et gère les projets et soumet au Conseil, des rapports sur l'état d'avancement et les résultats des principales activités.</p> <p>Pour les subventions, les demandes sont soumises à la CNDR à travers "l'Organisateur du demandeur de projet", (les ministères concernés du Conseil d'Etat ou la Commission provinciale du développement et de la réforme). La CNDR est chargée d'organiser l'examen des demandes de subvention. Les demandes de subvention étudiées sont ensuite transmises au conseil pour approbation. Après l'approbation par le conseil d'administration, les demandes de subvention sont envoyées à la CNDR et au ministère des finances pour ratification conjointe.</p> <p>Pour les projets d'investissement, le centre de gestion du Fonds MDP est chargé de la première sélection et examen initial. Les grands projets d'investissement (70 millions de RMB ou plus) sont approuvés par le conseil d'administration, puis envoyés à la CNDR et au ministère des finances pour ratification. Pour les projets d'investissement qui ne sont pas de grande taille, le centre de gestion du Fonds MDP est chargé de l'approbation et de la ratification. Les projets ratifiés sont communiqués à la CNDR et au ministère des finances dans un délai de 15 jours ouvrables.</p>
La gestion fiduciaire	Les contrats sont signés par la CNDR, l'organisateur du demandeur du projet, l'auteur de projet et le centre de gestion du Fonds MDP de la Chine. Les investissements sont gérés par le Centre de gestion du Fonds MDP.
Les modalités d'exécution	<p>Le Fonds MDP accorde des subventions et des investissements. Il utilise les subventions pour soutenir le renforcement des capacités en matière de lutte contre le changement climatique, et la promotion de la sensibilisation du public. Ses investissements soutiennent essentiellement les activités industrielles qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, et il peut fournir des prises de participation, « des entrusted loans » (des prêts entre sociétés sœurs via une banque), des garanties financières et autres approches approuvées par le gouvernement.</p> <p>Pour les subventions, les candidats doivent être des institutions dotées de capacités de recherche et de formation travaillant sur le changement climatique en Chine. L'Organisateur du demandeur du projet est chargé de la mise en œuvre.</p> <p>L'exécutant des projets d'investissement est le Centre de gestion du Fonds MDP.</p>
Le suivi, la notification et la vérification	Pour les projets de subvention, la CNDR, le centre de gestion du Fonds MDP et le demandeur du projet, sont chargés du suivi et de la vérification du projet ainsi que de l'approbation du projet. Pour les projets d'investissement, c'est le centre de gestion du Fonds MDP qui a la charge du suivi, de la vérification et de l'acceptation du projet.
Site web	http://www.cdmfund.org

Fonds d'affectation spéciale Yasuni ITT de l'Equateur

Catégorie	Décisions clés
Les objectifs	Le Fonds d'affectation spéciale Yasuni Ishpingo Tambococha Tiputini (ITT) a été créé pour appuyer la décision de l'Equateur de renoncer définitivement à l'exploitation des gisements pétroliers de Yasuni ITT (environ 846 millions de barils). L'initiative aidera l'Equateur à recueillir et à canaliser des fonds pour relever les défis du changement climatique et du développement durable, et lui permettra de modifier progressivement la matrice énergétique du pays par des investissements dans des projets d'énergie renouvelable, écologiquement rationnels et socialement intégratifs. Plus précisément, le fonds financera des programmes stratégiques de développement durable dans le cadre des directives du Plan de développement national équatorien. Les programmes portent sur la gestion des forêts, des bassins versants et fleuves, de l'énergie, du développement social, de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation.
La capitalisation	L'Equateur demande aux contributeurs publics, privés, individuels, bilatéraux et multilatéraux de compenser 50% des revenus (aux prix des cours du pétrole de 2008) auxquels il renonce, soit un montant de 3,6 milliards de dollars sur une période de 13 ans. En échange des contributions, le gouvernement émet des certificats de garantie Yasuni (CGY) pour la valeur nominale de chaque contribution. Ces CGY garantissent que le pétrole des champs situés dans les réserves de Yasuni ITT ne sera pas extrait, et que ces réserves seront, au contraire, maintenues comme partie du parc national. Les CGY engloberont les tonnes de carbone évitées, au prix du quota de carbone de l'Union européenne au marché du carbone de Leipzig. En outre, si le futur marché mondial du carbone accepte les CGY comme des équivalents aux permis d'émission, le gouvernement émettra des CGY pour vente à des entités privées et/ou publiques. Les fonds provenant de la vente des CGY contribueront au Fonds d'affectation spéciale de Yasuni ITT.
La Gouvernance	Un comité directeur composé de trois représentants du gouvernement, de deux représentants des bailleurs de fonds et d'un représentant de la société civile, donne les orientations stratégiques et assure la supervision du fonds, étudie les dossiers et décide des allocations des fonds et veille à la coordination avec d'autres initiatives pertinentes. Un secrétariat technique apporte un soutien administratif et technique. Il procède à l'évaluation des projets, à l'évaluation des capacités, assure le suivi et l'évaluation de la performance des projets et effectue d'autres analyses, le cas échéant. Le ministère du patrimoine est l'entité de coordination gouvernementale (ECG), agissant par l'intermédiaire du Bureau de coordination de Yasuni ITT et en coopération avec le Secrétariat national de la planification et du développement. L'ECG est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation effective du fonds d'affectation spéciale de Yasuni ITT. L'ECG assume l'entière responsabilité programmatique et financière et coordonne la conception de l'ensemble du portefeuille, y compris le processus de sélection des projets. Elle est également chargée de l'émission des CGY, en temps opportun, et de leur vente à des entités privées et publiques. Coordonnées par l'ECG, les demandes d'aide sont élaborées par les institutions promotrices nationales bénéficiaires. Elles sont soumises au Comité directeur pour approbation après leur examen par le Secrétariat technique. Se basant sur l'approbation du Comité directeur, l'administrateur transfèrera les fonds approuvés aux institutions promotrices bénéficiaires concernées.
La gestion fiduciaire	Le fonds utilise le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multi-partenaires du PNUD comme administrateur du fonds. Le bureau reçoit et gère les contributions, et distribue des fonds aux entités chargées de la mise en oeuvre selon les directives du Comité directeur. Il remplit également une série de fonctions de communication de données : il soumet des rapports consolidés fondés sur ceux présentés par les entités chargées de la mise en oeuvre et fournit régulièrement des rapports financiers par le biais d'une plate-forme en ligne (http://FASMD.undp.org).
Les modalités d'exécution	Le Fonds Yasuni ITT est constitué de deux guichets : 1. Le guichet du fonds de capital — financé par des contributions au Compte du fonds Yasuni (utilisé pour financer des projets d'énergie renouvelable). 2. Le guichet du fonds de recette — réapprovisionné par des versements obligatoires de revenus annuels en provenance d'entités nationales pour l'utilisation du guichet du fonds de capital. Ce guichet est utilisé pour l'élaboration de projets dans le cadre du plan de développement durable. Les entités nationales reçoivent des fonds et mettent en œuvre des projets de manière conforme au cadre réglementaire national (les lois, règlements, règles, directives et procédures et cadres de responsabilisation). Les partenaires de la mise en œuvre sont les ONG/institutions de la société civile, les entreprises privées et les organisations intergouvernementales.
Le suivi, la notification et la vérification	Les bénéficiaires et les organismes d'exécution remettent à l'administrateur des rapports narratifs annuels, des états financiers annuels, des mises à jour semestrielles, des rapports d'achèvement des projets et des rapports financiers finaux certifiés. L'administrateur procède à la consolidation des rapports et les transmet à chacun des contributeurs et au Comité directeur. Le fiduciaire fournit également, chaque année, des états financiers certifiés.
Site web	http://yasuni-itt.gob.ec et http://mdtf.undp.org/yasuni

Le Fonds national brésilien de lutte contre le changement climatique

Catégorie	Décisions clés
Les objectifs	Etabli en 2010, le fonds national brésilien de lutte contre le changement climatique (FNBLCC) a été créé pour financer des projets d'atténuation et d'adaptation, et appuyer l'élaboration d'études sur le changement climatique et ses effets. Le fonds financera des projets liés à l'énergie, l'agriculture, la désertification, l'enseignement et la formation, des projets de REDD+, des projets liés au développement technologique, à la formulation de politiques publiques, à mise en place de chaînes de production durable, au paiement des services environnementaux et d'autres activités. Le fonds joue un rôle important dans la promotion d'un développement sobre en carbone, au Brésil.
La capitalisation	Une partie des ressources provient d'une taxe spéciale sur les bénéfices réalisés dans la chaîne de production du pétrole, rendue possible par la <i>Law of Petroleum</i> . D'autres contributions sont recueillies auprès de donateurs publics, privés, nationaux et internationaux. Le budget initial 2011 du FNBLCC est estimé à 100 millions de dollars.
La Gouvernance	Un comité directeur assure la gestion, le suivi et l'évaluation de l'affectation des ressources financières à des activités d'atténuation et d'adaptation, à des projets nationaux et à des études. Le comité directeur est composé de représentants du gouvernement, de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES), des Etats, des municipalités, des secteurs non gouvernementaux, de la communauté scientifique et des travailleurs et des entrepreneurs ruraux et urbains. Le Comité directeur est présidé par le secrétaire exécutif du ministère de l'environnement. Le ministère de l'Environnement assure la coordination des activités administratives du fonds et élabore les propositions budgétaires et les plans annuels d'exécution.
La gestion fiduciaire	Le fiduciaire est la Banque Nationale de développement économique et social (BNDES) du Brésil.
Les modalités d'exécution	Le FNBLCC accorde des subventions et des prêts aux bénéficiaires. Les subventions sont gérées par le ministère de l'environnement, et les prêts sont gérés par la BNDES. Les projets peuvent être issus du portefeuille national des programmes de lutte contre le changement climatique, de la BNDES, des appels d'offre publics ou d'autres méthodes. La mise en œuvre peut être menée à travers une variété de canaux dont, notamment, les ministères nationaux et la BNDES. La mise en œuvre est réalisée conformément aux directives nationales, y compris les Directives régissant les propositions et priorités relatives à l'utilisation des ressources et le Plan de mise en œuvre annuelle des ressources. Toutes les initiatives sont soumises à l'approbation du Comité directeur.
Le suivi, la notification et la vérification	Les bénéficiaires élaborent des rapports annuels d'exécution.
Site web	http://www.mma.gov.br/sitio/index.php?ido=conteudo.monta&idEstrutura=251#

Chapitre 6

Annexe

- Glossaire
- Ressources et sites web utiles

Glossaire

Adaptation – Désigne les initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques.

Fonds d'adaptation – Le Fonds d'adaptation a été établi par les Parties au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement qui sont Parties au Protocole de Kyoto. Le Fonds est financé par 2% des unités de réduction certifiée des émissions provenant de projets relevant du Mécanisme pour un développement propre, et par d'autres sources de financement.

Additionnalité – Réduction des émissions par les sources ou renforcement des absorptions par les puits, s'ajoutant à ceux qui auraient pu être obtenus en l'absence d'un projet de mise en œuvre conjointe (MCEC) ou d'un Mécanisme pour le développement propre (MDP) tels que définis dans les articles du Protocole de Kyoto relatifs à la MCEC et au MDP.

Capitalisation – Désigne le type de ressources susceptibles d'être collectées par le Fonds. Les fonds internationaux, nationaux, publics et privés peuvent tous être appropriés pour un FNC.

Mécanisme pour un développement propre (MDP) – Défini à l'article 12 du Protocole de Kyoto, le MDP est destiné à répondre à deux objectifs : (1) aider les Parties non visées à l'annexe I à parvenir à un développement durable et à contribuer à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention et (2) aider les Parties visées à l'annexe I à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions de GES.

Changement climatique – Toute évolution du climat dans le temps, qu'elle soit due à la variabilité naturelle ou aux activités humaines.

Variabilité du climat – Variations de l'état moyen et d'autres variables statistiques (écarts-types, fréquence des phénomènes extrêmes, etc.) du climat à toutes les échelles temporelles et spatiales. La variabilité peut être due à des processus naturels au sein du système climatique (variabilité interne) ou à des processus naturels ou anthropiques externes au système climatique (variabilité externe).

Conférence des Parties (CdP) – L'organe suprême de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui comprend des pays dotés d'un droit de vote, qui ont ratifié ou adhéré à la Convention.

Accès direct – Modalité de financement en vertu de laquelle les entités nationales peuvent accéder à des fonds pour la mise en œuvre de programmes et de projets de lutte contre le changement climatique. Les transferts financiers y sont effectués directement de la source de financement à l'entité nationale pour la mise en œuvre.

Ecosystème – Ensemble d'organismes vivants en interaction les uns avec les autres et avec leur environnement physique.

Echange de quotas d'émission – Approche fondée sur le marché pour atteindre les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet aux pays dont les réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont supérieures à leur plafond d'émission, d'utiliser ou d'échanger les droits d'émission non utilisés pour compenser les émissions d'une autre source à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Prise de participation – Un investissement effectué en échange de l'acquisition d'une société, qui donne droit aux revenus de la société après paiement de tous les autres investisseurs (par exemple, les créanciers).

Gestion fiduciaire – La gestion fiduciaire permet de transférer et de suivre de manière efficace les fonds à destination et en provenance d'un FNC. Cela peut inclure l'établissement de normes fiduciaires qui s'appliquent à toutes les transactions monétaires.

Combustibles fossiles – Les carburants à base de carbone extraits de gisements d'hydrocarbures fossiles, notamment le charbon, la tourbe, le pétrole et le gaz naturel.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – Créé en 1991, le FEM est un mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui accorde des aides aux pays pour des projets concernant la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

Fonds vert pour le climat (GCF) – Créé lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à Cancun, au Mexique, le FVC a rejoint le FEM comme mécanisme financier de la CCNUCC. Le FVC soutiendra des projets, programmes et autres activités de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, par le biais de guichets de financement thématiques. Les modalités de conception et de structure du FVC seront négociées par un comité de transition en vue de leur approbation lors de la 17^{ème} Conférence des Parties en 2011.

Gaz à effet de serre – Les gaz à effet de serre sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données du spectre du rayonnement infrarouge thermique émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. C'est cette propriété qui est à l'origine de l'effet de serre. La vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et l'ozone (O₃) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre. Il existe également des gaz à effet de serre résultant uniquement des activités humaines, tels que les hydrocarbures halogénés et autres substances contenant du chlore et du brome. Ces derniers sont traités par le Protocole de Montréal. Outre le dioxyde de carbone, l'oxyde nitreux et le méthane, le Protocole de Kyoto traite, quant à lui, d'autres gaz à effet de serre tels que l'hexafluorure de soufre, les hydrofluorocarbures et les hydrocarbures perfluorés.

Gouvernance d'un FNC – La gouvernance comprend les organes, les processus de décision et les fonctions de supervision qui facilitent la gestion efficace d'un FNC.

Mise en œuvre – La mise en œuvre comprend les processus et les entités mises en place pour mener à bien les programmes et projets du FNC. Cela peut inclure des instruments programmatiques (par exemple, des subventions ou des prêts), les processus de sélection des entités chargées de la mise en œuvre et de la supervision et des responsabilités juridiques.

Sources innovantes de financement pour lutter contre les changements climatiques – Le terme sources innovantes se réfère à un ensemble de mécanismes non traditionnels pour la collecte de fonds nouveaux et supplémentaires destinés aux activités de développement et de lutte contre le changement climatique, tels que les taxes sur le transport ou sur les transactions financières. Le terme est également utilisé parfois pour définir des modes de financement publics innovants, tels que le partenariat public-privé ou les fonds de garantie de prêt parrainés par le gouvernement, destinés à l'intensification de l'action de développement.

Protocole de Kyoto – Le protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adopté en 1997 à Kyoto lors de la troisième session de la Conférence des Parties de la CCNUCC. Il comporte des engagements contraignants, en plus de ceux qui figurent dans la CCNUCC. Les pays visés à l'annexe B du Protocole se sont engagés à ramener leurs émissions anthropiques de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbures, hydrocarbures perfluorés et hexafluorure de soufre), à 5% au moins en dessous de leurs niveaux de 1990 pendant la période d'engagement (2008-2012). Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005.

Barrières commerciales – Dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques, les barrières commerciales sont des conditions qui empêchent ou entravent le transfert de technologies rentables ou pratiques qui permettent d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Atténuation – Les changements technologiques et substitutions qui réduisent la demande de ressources et les émissions des sources par unité de production.

Suivi, notification et vérification (SNV) – Le système de SNV se réfère à la capacité de mesurer les résultats d'une action ou d'un engagement de financement déterminé et de communiquer ces données aux tiers. Les données peuvent ensuite être vérifiées indépendamment de leur degré d'exactitude et de leur fiabilité.

Protocole de Montréal – Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été adopté à Montréal en 1987, puis actualisé et amendé à Londres (1990), à Copenhague (1992), à Vienne (1995), à Montréal (1997) et à Pékin (1999). Il régleme la consommation et la production de substances chimiques chlorées et bromées qui détruisent l'ozone stratosphérique, tels que les chlorofluorocarbones, le méthyle chloroforme, le tétrachlorure de carbone et de nombreuses autres substances.

Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs (FASMD) – Le FASMD est un type de FNC qui est généralement mis en place pour appuyer des priorités stratégiques données au niveau national et/ou mondial, qui peuvent être déterminées dans des plans nationaux, le Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (CNUAD), et dans l'initiative Unis dans l'action, etc. Généralement, un FASMD compte sur les agences des Nations Unies pour les services d'exécution.

Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) – Créées en vertu de la CCNUCC, les MAAN se réfèrent à un ensemble de politiques et mesures prises par les pays dans le cadre de leur engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Programme d'action national d'adaptation (PANA) – Dans le cadre du processus de la CCNUCC, les PANA fournissent aux pays les moins avancés un mécanisme pour l'identification des activités prioritaires en fonction des besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation aux effets du changement climatique. Les Pays les moins avancés soumettent des PANA à la CCNUCC et peuvent obtenir un financement pour la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées.

Plan national d'adaptation (PAN) – Alors que le PANA est axé sur les besoins urgents et immédiats, le PAN cible les besoins en matière d'adaptation à moyen et long termes. Le PAN peut être établi par tous les pays.

Fonds national de lutte contre le changement climatique (FNC) – Le FNC est un mécanisme qui aide les pays à obtenir des financements pour des projets et programmes de lutte contre le changement climatique, à travers la facilitation de la collecte, la mobilisation, la coordination et la comptabilisation des financements destinés à la lutte contre le changement climatique. Le FNC fournit un système géré par les pays eux-mêmes, qui permet d'appuyer le développement d'objectifs et de programmes stratégiques, de superviser l'approbation et la mise en œuvre de projets de lutte contre le changement climatique, de mesurer les performances, de fournir l'assurance en matière de politiques et le contrôle financier des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique, et d'aider à la gestion du partenariat.

Entité nationale chargée de la Mise en Oeuvre (ENME) – Créées dans le cadre du Fonds d'adaptation, les ENME sont les entités juridiques nationales qui ont été jugées par le Conseil d'administration du Fonds d'adaptation conformes aux normes fiduciaires adoptées par le Conseil, et qui ont été accréditées comme ENE. Les ENE peuvent accéder directement à des fonds pour la mise en œuvre de projets de lutte contre le changement climatique.

Objectifs d'un FNC – Les objectifs sont les objectifs stratégiques d'un FNC. Ils peuvent comprendre l'atténuation, l'adaptation, la REDD, le renforcement des capacités, la technologie ou autres priorités visées dans les programmes, ainsi que des priorités en matière de gestion, telles que l'attraction d'investissements du secteur privé.

Capital-investissement privé – Les investisseurs se concentrent sur des technologies ou des projets qui sont à un stade avancé et matures, et en général s'attendent à sortir de leurs investissements et à réaliser des bénéfices dans une période de trois à cinq ans.

Partenariat Public-Privé (PPP) – Il s'agit d'un service public ou d'une entreprise privée, financés et exploités par le biais d'un partenariat entre le gouvernement et une ou plusieurs entreprises du secteur privé. Un PPP implique un contrat entre une autorité publique et une entité du secteur privé, en vertu duquel la partie privée fournit un service ou un projet d'ordre public et assume des risques financiers, techniques et opérationnels significatifs dans le projet.

Résilience – Se rapporte à trois conditions qui permettent à un système social ou écologique d'absorber le changement et de ne pas s'écrouler. Les conditions sont les suivantes : la capacité de s'auto-organiser, la capacité d'amortir les perturbations et la capacité d'apprentissage et d'adaptation.

Secrétariat – Le secrétariat gère les opérations courantes du FNC, y compris la programmation des réunions, la collecte des documents et la liaison avec le comité directeur, le comité technique, les promoteurs et autres agents.

Parties prenantes – Les intervenants qui ont des intérêts dans une décision donnée, en tant qu'individus ou en tant que représentants d'un groupe. Cela comprend aussi bien les personnes susceptibles d'influencer une décision que celles qui sont concernées par la décision. Les décideurs sont également des parties prenantes.

Normes – Ensemble de règles ou de codes régissant la prescription ou la détermination des propriétés d'emploi d'un produit (par exemple, qualités, dimensions, caractéristiques, méthodes d'essai et règles d'utilisation).

Comité directeur – Le comité directeur d'un FNC prend les décisions concernant le décaissement des fonds, et supervise les activités de haut niveau, y compris les directives politiques et opérationnelles, l'orientation stratégique et l'établissement des rapports. Ce comité est souvent constitué de plusieurs ministères, tels que ceux de l'environnement, de la planification et des finances, et de représentants de la société civile, des Nations Unies, des banques de développement, du secteur privé ou d'autres partenaires.

Subvention – Il s'agit d'un paiement direct ou d'une réduction d'impôt, accordée par le gouvernement à une entité privée pour l'adoption d'une pratique que le gouvernement souhaite encourager.

Sources de financement pour la lutte contre le changement climatique – Un certain nombre de sources peuvent apporter des contributions à un FNC, y compris des financements publics provenant de sources nationales, multilatérales et bilatérales, ainsi que des financements provenant de sources privées et de sources innovantes.

Comité technique – Le Comité technique soutient le comité directeur en procédant à l'évaluation des propositions de projet et en formulant des recommandations permettant la sélection des propositions qui bénéficieront d'un financement.

Schéma opérationnel – Un schéma opérationnel est un accord financier non contraignant qui décrit chacun des éléments d'un FNC. Il donne un aperçu concis des objectifs, de la capitalisation, de la gouvernance, de la gestion fiduciaire, des modalités d'exécution et du système de SNV d'un NCF, de sorte que les conditions fondamentales de fonctionnement du FNC sont clairement définies. De nombreux schémas opérationnels de FNC ont une structure similaire mais peuvent être adaptés de manière à intégrer, dans le processus de conception d'un FNC, des éléments qui répondent à des besoins et priorités nationales particulières.

Administrateur / Agent administratif – L'administrateur d'un FNC fournit un nombre important de services de gestion des fonds, y compris la réception et la conservation des contributions provenant de diverses sources, le versement de fonds à chaque entité participante, au nom du comité directeur (ou autre organe décisionnel) et la présentation de données financières. L'administrateur coordonne souvent les contrats et accords juridiques qui sous-tendent les transactions du fonds. Il veille à ce que le FNC respecte toutes les normes juridiques et fiduciaires pour la collecte et la distribution des fonds.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC ; Convention) – Convention adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée par plus de 150 pays et par la Communauté européenne lors du Sommet Planète Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. Son objectif ultime est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Elle contient des engagements pour toutes les Parties. Conformément à la Convention, les Parties visées à l'annexe I se sont engagés à ramener en l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal, à leur niveau de 1990.

Vulnérabilité – Le degré selon lequel un individu, un groupe ou un système est susceptible de nuire, en raison de risques ou de stress, et de son incapacité à faire face, à récupérer ou à s'adapter (le renouvellement ou l'extinction).

Sites Web et ressources utiles

SITES WEB

Site web du Programme des Nations Unies pour le développement consacré au changement climatique : www.undp.org/climatechange

Portail de l'Office des Fonds d'affectation spéciale multipartenaires, du Programme des Nations Unies pour le développement, comprenant un référentiel de tous les fonds d'affectation spéciale multi-donateurs et des programmes conjoints gérés par le PNUD en tant qu'administrateur : <http://FASMD.undp.org>

Stratégies pour un développement à faible émission de carbone et résistant au changement climatique, du Programme des Nations Unies pour le développement : www.undp.org/environment/climatestrategies.shtml

Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique : www.unfccc.int

Options du financement pour le climat : www.climatefinanceoptions.org

Financement de démarrage rapide : www.faststartfinance.org

Fonds d'adaptation : www.adaptation-fund.org

Fonds pour l'environnement mondial : www.thegef.org

PUBLICATIONS

Glemarec, Yannick, *Catalyzing Climate Finance – A Guidebook on Policy and Financing Options to Support Green, Low-Emission and Climate-Resilient Development*, United Nations Development Programme, avril 2011.

Glemarec, Yannick, Oliver Waissbein and Hande Bayraktar, *Human Development in a Changing Climate*, United Nations Development Programme, juillet 2010.

Gomez-Echeverri, Louis, *National Funding Entities: Their role in the transition to a new paradigm of global cooperation on climate change*, EU Capacity Building Institute, octobre 2010.

United Nations Development Group, *UNDG Guidance Note on Establishing, Managing and Closing Multi-Donor Trust Funds*, 2011: <http://FASMD.undp.org/document/download/6132>

United Nations Development Programme, *Charting a New Route to Low Carbon Development*, 2009: <http://content.undp.org/go/cms-service/download/publication/?version=live&id=2091672>

United Nations Development Programme, *Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*, 2007/2008.

United Nations Development Programme, *Making Climate Finance Transformational: A Possible Role and Structure for the Green Climate Fund*, avril 2011

United Nations Development Programme, *Preparing Low-Emission, Climate-Resilient Development Strategies – Executive Summary*, février 2011.

World Resources Institute, *Power, Responsibility and Accountability: Re-Thinking the Legitimacy of Institutions for Climate*, 2010



**United Nations Development Programme
Bureau for Development Policy
Environment and Energy Group
304 East 45th Street, 9th Floor
New York, NY 10017 USA**

www.undp.org

